



**AVIS DE CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES DE 2008 ET
CIRCULAIRE DE SOLLICITATION
DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION**

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2008	2
CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION	3
EXERCICE DES DROITS DE VOTE	4
QUESTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE.....	10
CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS	12
PRATIQUES DE GOUVERNANCE.....	21
COMITÉS.....	27
RÉMUNÉRATION DE CERTAINS MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	32
RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION PAR LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION.....	38
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU RENDEMENT	42
AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS.....	44
COMMENT OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS	46
ANNEXE A REGISTRE DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS	A-1
ANNEXE B CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	B-1

Lettre du président du conseil et du président et chef de la direction

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes cordialement invités à assister à notre assemblée annuelle des actionnaires d'Air Canada, qui se tiendra le mercredi 21 mai 2008 à 9 h 30 (heure de Montréal) au Centre de conférences de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) situé au 999, rue University, Montréal (Québec).

À titre d'actionnaire d'Air Canada, vous avez le droit d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'égard de toutes les questions soumises à l'assemblée. Vous pouvez exercer vos droits de vote à l'assemblée en personne ou par procuration. Vous trouverez dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction des renseignements sur ces questions et sur la façon d'exercer vos droits de vote. Vous y trouverez aussi des renseignements sur les candidats aux postes d'administrateurs, sur les vérificateurs proposés, sur la rémunération des administrateurs et de certains dirigeants et sur nos pratiques en matière de gouvernance.

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons par ailleurs le rapport de la direction pour 2007. Notre stratégie commerciale vise toujours à faire d'Air Canada un chef de file innovateur dans le secteur du transport aérien en vue de réaliser tout le potentiel de notre marque et de notre patrimoine, ce qui aura pour effet de créer de la valeur pour nos actionnaires, d'améliorer la fidélité de la clientèle et de promouvoir durablement la satisfaction des employés. Pour bien orienter tous nos efforts vers des objectifs positifs communs, au début de 2008, nous avons élaboré, affiné et communiqué à tous les employés la mission, la vision et les valeurs d'Air Canada, dont nous discuterons lors de notre assemblée annuelle des actionnaires.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à notre assemblée annuelle des actionnaires. S'il vous est impossible d'y assister en personne, veuillez remplir un formulaire de procuration et nous le retourner avant la date indiquée sur le formulaire.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président du conseil,



David I. Richardson

Le président et chef de la direction,



Montie Brewer

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2008

Moment

Le 21 mai 2008 à 9 h 30 (heure de Montréal)

Lieu

Organisation de l'aviation civile internationale
(OACI)
Centre de conférences
999, rue University
Montréal (Québec)

Diffusion sur le Web

L'exposé de la direction à l'assemblée sera
disponible ultérieurement sur notre site Web au
www.aircanada.com.

**Ordre du jour de l'assemblée annuelle des
actionnaires de 2008**

Quatre questions seront examinées à l'assemblée :

1. la présentation aux actionnaires des états financiers consolidés d'Air Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, y compris le rapport des vérificateurs y afférent;
2. l'élection des administrateurs pour un mandat devant prendre fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou à la nomination de leurs successeurs;
3. la nomination des vérificateurs;
4. l'examen de toute autre question éventuelle pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci.

Si vous étiez un actionnaire le 2 avril 2008, vous avez le droit de recevoir l'avis de convocation à notre assemblée annuelle des actionnaires et de voter à cette assemblée ou à toute reprise de celle-ci, en cas d'ajournement.

Votre vote est important

À titre d'actionnaire d'Air Canada, il est très important que vous lisiez attentivement le présent document et que vous exerciez les droits de vote rattachés à vos actions, par procuration ou en personne à l'assemblée.

Les pages qui suivent contiennent de plus amples renseignements sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions et sur les questions devant être soumises à l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration,

La secrétaire générale,

Carolyn M. Halvoric

Montréal (Québec)
Le 4 avril 2008

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

Dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « **circulaire** »), les termes *vous* et *votre* désignent l'actionnaire et les termes *nous*, *notre*, *nos*, *Air Canada* et la *Société* désignent Air Canada. À moins d'indication contraire, dans la présente circulaire, toutes les sommes d'argent sont exprimées en dollars canadiens.

La présente circulaire concerne notre assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 21 mai 2008 (l'« **assemblée** »). À titre d'actionnaire d'Air Canada, vous avez le droit d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'égard de l'élection des administrateurs, de la nomination des vérificateurs et de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci, en cas d'ajournement.

Pour vous aider à prendre une décision éclairée, veuillez lire la présente circulaire. Vous y trouverez des renseignements concernant l'assemblée, les candidats aux postes d'administrateurs, les vérificateurs proposés, nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, la rémunération des administrateurs et de certains dirigeants et d'autres questions. Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans le présent document sont à jour au 4 avril 2008. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion d'Air Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 contiennent des renseignements financiers sur Air Canada et ses filiales.

Votre procuration est sollicitée par la direction d'Air Canada, ou en son nom, aux fins de l'assemblée. En plus de la sollicitation par la poste, nos employés et mandataires pourront solliciter des procurations autrement. La Société prendra en charge les coûts afférents à cette sollicitation. Elle pourra également rembourser aux courtiers et aux autres personnes détenant des actions en leur nom ou au nom de prête-noms les coûts qu'ils engageront pour envoyer les documents de procuration aux propriétaires véritables et obtenir leurs procurations ou instructions de vote.

Si vous avez des questions concernant certains des renseignements contenus dans la présente circulaire, veuillez vous adresser aux Relations avec les actionnaires au (514) 205-7866, pour le service en français ou en anglais.

Approbation de la présente circulaire

Le conseil d'administration d'Air Canada (le « **conseil** ») a approuvé le contenu de la présente circulaire et son envoi à chacun des actionnaires ayant le droit de recevoir un avis de convocation et d'exercer les droits de vote rattachés à ses actions à notre assemblée annuelle des actionnaires, de même qu'à chacun des administrateurs et aux vérificateurs.

La secrétaire générale,

Carolyn M. Halrovic

Montréal (Québec)

Le 4 avril 2008

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Votre vote est important

À titre d'actionnaire d'Air Canada, il est très important que vous lisiez attentivement les renseignements qui suivent sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions, et que vous exerciez ces droits de vote, par procuration ou en personne, à l'assemblée.

Vote

Vous pouvez assister à l'assemblée ou désigner une autre personne afin qu'elle agisse comme votre fondé de pouvoir et exerce les droits de vote rattachés à vos actions. L'actionnaire habile à voter à l'assemblée peut nommer par procuration un fondé de pouvoir ou un ou plusieurs fondés de pouvoir substitués, qui ne sont pas nécessairement des actionnaires, pour qu'ils assistent et agissent en son nom à l'assemblée conformément à la procuration et avec le pouvoir conféré par la procuration. Le vote par procuration signifie que vous donnez à la personne nommée dans le formulaire de procuration ou dans le formulaire d'instructions de vote (le « **fondé de pouvoir** ») le pouvoir d'exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci, en cas d'ajournement.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration et dans le formulaire d'instructions de vote sont des administrateurs ou des dirigeants de la Société, qui exerceront pour vous les droits de vote rattachés à vos actions. **Vous avez le droit de nommer un autre fondé de pouvoir que ces personnes.** Si vous nommez une autre personne, elle doit assister à l'assemblée pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Comment voter – actionnaires inscrits

Vous êtes un actionnaire inscrit si votre nom figure sur votre certificat d'actions.

Si vous avez des doutes quant à savoir si vous êtes un actionnaire inscrit, veuillez communiquer avec la Compagnie Trust CIBC Mellon (« **CIBC Mellon** ») au 1 800 387-0825.

Par procuration

Par télécopieur ou la poste

Remplissez votre formulaire de procuration et transmettez-le par télécopieur au (416) 368-2502, postez-le dans l'enveloppe fournie ou remettez-le à l'un des principaux

bureaux de services fiduciaires aux entreprises de CIBC Mellon situés à Halifax, à Montréal, à Toronto, à Vancouver ou à Calgary, **afin qu'il soit reçu avant 16 h (heure de Montréal), le 16 mai 2008, ou encore, remettez-le au secrétaire de l'assemblée, avant le début de celle-ci le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci, en cas d'ajournement.** Vous trouverez à la page 45 de la présente circulaire une liste des principaux bureaux de services fiduciaires aux entreprises de CIBC Mellon.

Si vous nous faites parvenir votre formulaire de procuration par télécopieur ou par la poste, vous pouvez nommer fondé de pouvoir une personne autre que les administrateurs ou dirigeants dont le nom figure dans votre formulaire de procuration. Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire. Inscrivez le nom de la personne que vous nommez dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration. Remplissez les instructions de vote, datez et signez le formulaire. Veillez à ce que la personne que vous nommez le sache et qu'elle assiste à l'assemblée.

Voir « Remplir le formulaire de procuration » pour plus de renseignements.

En personne à l'assemblée

Vous n'avez pas à remplir ni à retourner votre formulaire de procuration.

Vous recevrez un laissez-passer à l'assemblée au moment de votre inscription au bureau d'inscription.

Comment voter – actionnaires non inscrits

Vous êtes un actionnaire non inscrit si la banque, la société de fiducie, le courtier en valeurs mobilières ou l'autre institution financière avec laquelle vous faites affaire (« **votre prête-nom** ») détient vos actions pour vous.

Si vous avez des doutes quant à savoir si vous êtes un actionnaire non inscrit, veuillez communiquer avec CIBC Mellon au 1 800 387-0825.

Par procuration

Votre prête-nom est tenu de demander vos instructions de vote avant l'assemblée. Veuillez communiquer avec lui si vous n'avez reçu

aucune demande d'instructions de vote dans le présent envoi.

Par Internet

Consultez le site Web à l'adresse www.proxyvote.com et suivez les instructions affichées à l'écran. Vos instructions de vote seront par la suite transmises électroniquement par Internet.

Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 12 chiffres que vous trouverez sur votre formulaire d'instructions de vote.

Si vous choisissez de retourner votre formulaire d'instructions de vote par Internet, vous pouvez nommer fondé de pouvoir une personne autre que les administrateurs et dirigeants dont le nom figure dans le formulaire d'instructions de vote. Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire. Inscrivez le nom de la personne que vous nommez dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote. Remplissez les instructions de vote, datez et signez le formulaire. Veillez à ce que la personne que vous nommez le sache et qu'elle assiste à l'assemblée.

L'heure limite pour exercer les droits de vote par Internet est 23 h 59 (heure de Montréal), le 15 mai 2008.

Par télécopieur ou par la poste

Vous pouvez également exercer les droits de vote rattachés à vos actions en remplissant le formulaire d'instructions de vote et en le retournant par télécopieur au 905 507-7793 ou au 514 281-8911, ou dans l'enveloppe-réponse fournie à cette fin **de façon qu'il soit reçu avant 16 h (heure de Montréal) le 15 mai 2008.**

En personne à l'assemblée

Vous pourrez exercer vos droits de vote en personne à l'assemblée si vous avez demandé à votre prête-nom de vous nommer fondé de pouvoir.

Pour ce faire, inscrivez votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote et suivez les instructions de votre prête-nom.

Comment voter – employés détenant des actions aux termes du régime d'actionnariat des employés d'Air Canada

Les actions achetées par les employés d'Air Canada ou de ses filiales aux termes de son régime d'actionnariat des employés (les « **actions d'employés** ») sont inscrites au nom de Société de fiducie Computershare du Canada (« **Computershare** »), à titre de fiduciaire, conformément aux dispositions de ce régime, à moins qu'un employé n'ait retiré ses actions du régime.

Si vous avez des doutes quant à savoir si vous détenez vos actions par l'entremise de Computershare, veuillez communiquer avec Computershare au 1 877 982-8766.

L'employé qui détient des actions autres que des actions d'employés doit également remplir un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote pour ces autres actions comme il est décrit plus haut pour les actionnaires inscrits ou les actionnaires non inscrits, selon le cas.

Par procuration

Un formulaire d'instructions de vote est joint à la présente circulaire. Il vous permet de fournir vos instructions de vote par Internet ou par la poste.

Par Internet

Consultez le site Web à l'adresse www.computershare.com/proxy et suivez les instructions affichées à l'écran. Vos instructions de vote seront par la suite transmises électroniquement par Internet.

Vous aurez besoin du numéro de contrôle, du numéro de compte et du numéro d'accès que vous trouverez sur votre formulaire d'instructions de vote.

Si vous choisissez de retourner votre formulaire d'instructions de vote par Internet, vous pouvez nommer fondé de pouvoir une personne autre que Computershare. Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire. Inscrivez le nom de la personne que vous nommez dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote. Veillez à ce que la personne que vous nommez le sache et qu'elle assiste à l'assemblée.

L'heure limite pour exercer les droits de vote par Internet est 23 h 59 (heure de Montréal), le 15 mai 2008.

Par la poste

Vous pouvez également exercer les droits de vote rattachés à vos actions en remplissant le formulaire d'instructions de vote et en le retournant dans l'enveloppe-réponse fournie à cette fin **de façon qu'il soit reçu avant 16 h (heure de Montréal) le 15 mai 2008.**

En personne à l'assemblée

Vous pourrez exercer vos droits de vote en personne à l'assemblée si vous avez demandé à Computershare de vous nommer fondé de pouvoir.

Pour ce faire, inscrivez votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote et suivez les instructions qui s'y trouvent.

Remplir le formulaire de procuration

Vous pouvez choisir de voter « En faveur » ou « Abstention » à propos de l'élection des administrateurs et de la nomination des vérificateurs. Si vous êtes un actionnaire non inscrit qui exerce les droits de vote rattachés à ses actions ou un employé qui exerce les droits de vote rattachés aux actions d'employés qu'il détient conformément au régime d'actionnariat des employés d'Air Canada, veuillez suivre les directives qui se trouvent sur le formulaire d'instructions de vote.

En signant le formulaire de procuration sans nommer un autre fondé de pouvoir, vous autorisez David I. Richardson, Montie Brewer ou Carolyn M. Hadrovic, qui sont des administrateurs ou dirigeants d'Air Canada, à exercer pour vous les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée, conformément à vos instructions. **Si vous retournez votre formulaire de procuration sans préciser la façon dont vous voulez que vos droits de vote soient exercés, ils seront exercés EN FAVEUR de l'élection des candidats aux postes d'administrateurs énumérés dans la présente circulaire et EN FAVEUR de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l. à titre de vérificateurs de la Société.**

La direction n'a connaissance d'aucune autre question qui sera soumise à l'assemblée. Si, toutefois, d'autres questions devaient être dûment soumises à l'assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint voteront selon leur seul jugement, conformément au pouvoir discrétionnaire qui leur est conféré par la procuration, relativement à ces questions.

Vous avez le droit de désigner une personne autre que les fondés de pouvoir qui sont membres de la direction. Si vous nommez une autre personne pour exercer en votre nom les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée, inscrivez son nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration.

Si vous ne précisez pas la façon dont vous souhaitez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, les personnes nommées fondés de pouvoir voteront en faveur des questions inscrites à l'ordre du jour et comme elles l'estimeront indiqué à l'égard des autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée.

Un fondé de pouvoir possède les mêmes droits que l'actionnaire qui l'a nommé, soit le droit de parler à l'assemblée à l'égard de toute question, de voter par scrutin à l'assemblée et, sauf lorsqu'il a reçu de plusieurs actionnaires des instructions contradictoires, de voter à main levée à l'assemblée sur toute question.

Si vous êtes un particulier, votre mandataire dûment autorisé ou vous-même devez signer le formulaire de procuration. Si vous êtes une société ou une autre entité juridique, un dirigeant ou un mandataire dûment autorisé doit signer le formulaire de procuration.

Vous devez également remplir la déclaration de résidence qui figure dans le formulaire de procuration, dans le formulaire d'instructions de vote ou dans les instructions de vote par Internet afin d'indiquer à Air Canada si vous êtes Canadien de sorte à lui permettre de respecter les restrictions imposées par la *Loi sur les transports au Canada* en matière de propriété de ses titres assortis du droit de vote et d'exercice des droits de vote rattachés à ceux-ci. Si vous ne remplissez pas cette déclaration ou qu'Air Canada ou son agent des transferts juge que vous avez faussement donné à entendre (par inadvertance ou non) que les actions représentées par la procuration sont détenues en propriété et contrôlées par un Canadien, vous serez considéré comme un non-Canadien aux fins de l'exercice de vos droits de vote à l'assemblée.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration (ou votre formulaire d'instructions de vote), veuillez communiquer avec les Relations avec les actionnaires au 514 205-7866, pour le service en français ou en anglais.

Modifier votre vote

En plus de pouvoir révoquer ses instructions de toute autre façon prévue par la loi, l'actionnaire qui donne une procuration et la transmet par la poste peut la révoquer au moyen d'un document signé par lui ou son mandataire dûment autorisé par écrit et déposé soit au bureau de Montréal de l'agent des transferts d'Air Canada, CIBC Mellon, situé au 2001, rue University, bureau 1600, Montréal (Québec) ou au siège social d'Air Canada, situé au 7373, boulevard de la Côte-Vertu, Saint-Laurent (Québec), au plus tard le dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci, en cas d'ajournement, à laquelle la procuration doit être utilisée, soit auprès du président de l'assemblée le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci, en cas d'ajournement. Si les instructions de vote ont été transmises par Internet, la transmission de nouvelles instructions de vote par Internet ou par la poste avant les heures limites applicables révoquera les instructions antérieures.

Conditions du vote

L'élection des administrateurs et la nomination des vérificateurs seront approuvées à la majorité des voix exprimées à l'assemblée par procuration ou en personne. En cas d'égalité des voix, le président de l'assemblée n'a pas de voix prépondérante. L'agent des transferts de la Société, CIBC Mellon, compte et dépouille les votes.

Exercice des droits de vote rattachés aux actions et quorum

En date du 3 avril 2008, 83 870 501 actions à droit de vote de catégorie B et 16 129 499 actions à droit de vote variable de catégorie A étaient en circulation. Les actionnaires inscrits le 2 avril 2008 ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et de voter à celle-ci. La liste des actionnaires ayant le droit de voter à l'assemblée pourra être consultée à compter du 8 avril 2008, pendant les heures normales de bureau, au bureau de Montréal de l'agent des transferts de la Société, CIBC Mellon, situé au 2001, rue University, bureau 1600, Montréal (Québec), et à l'assemblée.

Le quorum est atteint à l'assemblée si les porteurs d'au moins 25 % des actions comportant droit de vote sont présents en personne ou représentés par procuration, peu importe le nombre de personnes se trouvant réellement à l'assemblée. Si le quorum est atteint à l'ouverture de l'assemblée, les actionnaires présents ou représentés par fondé de pouvoir pourront traiter de l'ordre du jour de l'assemblée, même si ce

quorum n'est pas maintenu pendant toute l'assemblée. Si le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de l'assemblée, les actionnaires présents ou représentés par fondé de pouvoir pourront reporter l'assemblée à une heure et à un lieu donnés mais ne pourront traiter d'autres questions.

Si une personne morale ou une association est un actionnaire de la Société, celle-ci doit reconnaître une personne autorisée par résolution des administrateurs ou de l'organisme régissant la personne morale ou l'association pour la représenter à l'assemblée. La personne dûment autorisée peut exercer au nom de la personne morale ou de l'association tous les pouvoirs que celle-ci pourrait exercer si elle était un particulier.

Si plusieurs personnes détiennent des actions conjointement, un de ces porteurs qui est présent à l'assemblée peut, en l'absence des autres, exercer les droits de vote rattachés aux actions, mais si plusieurs porteurs sont présents, en personne ou par procuration, ils voteront comme s'ils n'étaient qu'un à l'égard des actions qu'ils détiennent conjointement.

Restrictions au droit de vote

Les dispositions applicables de la *Loi sur les transports au Canada* obligent les titulaires nationaux de licences d'exploitation d'un service intérieur, d'un service international régulier et d'un service international à la demande à être Canadiens. Chaque titulaire de licences doit de fait être contrôlé par des Canadiens et des Canadiens doivent avoir la propriété ou le contrôle d'au moins 75 % de ses actions assorties du droit de vote. Les statuts constitutifs de la Société contiennent des restrictions visant à garantir qu'Air Canada demeure un Canadien aux termes de la *Loi sur les transports au Canada*. La définition du terme « Canadien » au paragraphe 55(1) de cette loi peut être résumée comme suit :

- a) un citoyen canadien ou un résident permanent au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (Canada);
- b) une administration publique au Canada ou un mandataire d'une telle administration;
- c) une personne ou un organisme, constitué au Canada sous le régime de lois fédérales ou provinciales et contrôlé de fait par des Canadiens, dont au moins 75 %, ou tel pourcentage inférieur désigné par règlement du gouverneur en conseil, des actions assorties du droit de vote sont détenues et contrôlées par des Canadiens.

Air Canada compte deux catégories d'actions : (i) les actions à droit de vote de catégorie B et (ii) les actions à droit de vote variable de catégorie A.

Seuls des Canadiens peuvent détenir des actions à droit de vote de catégorie B, en être propriétaires véritables et en avoir le contrôle, directement ou indirectement. Toute action à droit de vote de catégorie B émise et en circulation est automatiquement convertie en une action à droit de vote variable de catégorie A sans autre mesure de la part d'Air Canada ou du porteur, si une personne qui n'est pas un Canadien en devient le détenteur ou le propriétaire véritable ou en acquiert le contrôle, directement ou indirectement, autrement qu'à titre de garantie seulement. Chaque action à droit de vote de catégorie B confère une voix.

Seuls des non-Canadiens peuvent détenir des actions à droit de vote variable de catégorie A, en être propriétaires véritables ou en avoir le contrôle, directement ou indirectement. Toute action à droit de vote variable de catégorie A émise et en circulation est automatiquement convertie en une action à droit de vote de catégorie B, sans autre mesure de la part d'Air Canada ou du porteur, si un Canadien en devient le détenteur, le propriétaire véritable et en acquiert le contrôle, directement ou indirectement, autrement qu'à titre de garantie seulement.

Chaque action à droit de vote variable de catégorie A confère une voix, sauf si, selon le cas : (i) le pourcentage des voix rattachées aux actions à droit de vote variable de catégorie A en circulation par rapport à toutes les actions à droit de vote en circulation d'Air Canada est supérieur à 25 %; (ii) le total des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote variable de catégorie A ou en leur nom lors d'une assemblée est supérieur à 25 % du nombre total de voix pouvant être exprimées à cette assemblée. Si l'un ou l'autre des seuils mentionnés ci-dessus devait être dépassé, le droit de vote rattaché à chaque action à droit de vote variable de catégorie A diminuera proportionnellement de manière que : (i) les actions à droit de vote variable de catégorie A, en tant que catégorie, ne représentent pas plus de 25 % de toutes les voix rattachées aux actions à droit de vote émises et en circulation d'Air Canada; (ii) le total des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote variable de catégorie A ou en leur nom à une assemblée ne dépasse pas 25 % des voix pouvant y être exprimées.

Les porteurs des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B voteront ensemble à l'assemblée et

aucune assemblée séparée ne sera tenue pour une catégorie d'actions.

Les actionnaires qui souhaitent voter à l'assemblée en remplissant et en remettant une procuration ou un formulaire d'instructions de vote ou en y assistant et en y votant seront tenus de remplir une déclaration de résidence de façon à ce qu'Air Canada respecte les restrictions imposées par la *Loi sur les transports au Canada* à la propriété de ses titres assortis du droit de vote et à l'exercice des droits de vote rattachés à ceux-ci. Si vous ne remplissez pas cette déclaration ou qu'Air Canada ou son agent des transferts juge que vous avez faussement donné à entendre (par inadvertance ou non) que les actions représentées par la procuration sont détenues en propriété et contrôlées par un Canadien, vous serez considéré comme un non-Canadien aux fins de l'exercice de vos droits de vote à l'assemblée. Cette déclaration est contenue dans le formulaire de procuration ci-joint (ou dans le formulaire d'instructions de vote qui vous a été fourni si vous êtes un actionnaire non inscrit ou un employé détenant des actions à droit de vote aux termes du régime d'actionnariat des employés d'Air Canada) et dans les instructions de vote par Internet.

La Société a adopté diverses procédures visant le respect des restrictions en matière de propriété par des non-Canadiens d'actions assorties du droit de vote.

Principaux actionnaires

En date du 3 avril 2008, à la connaissance des dirigeants ou des administrateurs de la Société, chacune des entités suivantes avait la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, d'actions comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à toute catégorie d'actions comportant un droit de vote sur les questions soumises à l'assemblée.

Nom de l'actionnaire	Nombre et type d'actions	% des actions en circulation
Gestion ACE Aviation Inc.	75 000 000 d'actions à droit de vote de catégorie B	89,42 % de toutes les actions à droit de vote de catégorie B en circulation
Morgan Stanley & Co. Incorporated	3 000 000 d'actions à droit de vote de catégorie A	18,60 % de toutes les actions à droit de vote variable de catégorie A en circulation

(1) Information tirée des déclarations selon le système d'alerte publiques.

QUESTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE

Quatre questions seront soumises à l'assemblée :

1. la présentation aux actionnaires des états financiers consolidés d'Air Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, y compris le rapport des vérificateurs;
2. l'élection des administrateurs pour un mandat devant prendre fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou à la nomination de leurs successeurs;
3. la nomination des vérificateurs;
4. l'examen de toute autre question éventuelle pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci.

À la date de la présente circulaire, la direction n'a connaissance d'aucune modification de ces questions et ne s'attend pas à ce que d'autres questions soient soumises à l'assemblée. Si des modifications devaient être apportées ou de nouvelles questions ajoutées, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions selon son seul jugement.

1. Dépôt des états financiers d'Air Canada

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 et le rapport des vérificateurs y afférent peuvent être obtenus sur SEDAR au www.sedar.com. Un exemplaire de ces états financiers pourra également être obtenu à l'assemblée.

2. Élection des administrateurs

Douze (12) administrateurs doivent être élus. Veuillez consulter « Candidats aux postes d'administrateurs » pour plus de renseignements. Le mandat des administrateurs élus à l'assemblée prendra fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou à la nomination de leurs successeurs.

Tous les candidats aux postes d'administrateurs sont actuellement membres du conseil et ont été nommés le 15 novembre 2006, sauf Montie Brewer, nommé le 8 mars 2005, David I. Richardson et Marvin Yontef, nommés le 30 septembre 2004, Robert G. Long, nommé le 1^{er} janvier 2008 et Patricia Jacobsen, Joseph B. Leonard et Michael M. Wilson qui sont de

nouveaux candidats aux postes d'administrateurs d'Air Canada.

Si vous ne précisez pas la façon dont vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, les personnes nommées fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration de la direction ou le formulaire d'instructions de vote exerceront à l'assemblée les droits de vote rattachés aux actions visées par la procuration EN FAVEUR de l'élection des candidats aux postes d'administrateurs nommés dans la présente circulaire.

3. Nomination des vérificateurs

Le conseil, sur l'avis du comité de vérification, des finances et du risque, recommande la reconduction du cabinet de PricewaterhouseCoopers s.r.l., comptables agréés, dans ses fonctions de vérificateurs. PricewaterhouseCoopers s.r.l. a été nommé pour la première fois vérificateur d'Air Canada le 26 avril 1990. Le mandat des vérificateurs nommés à l'assemblée prendra fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou à la nomination de leurs successeurs.

Les honoraires payables pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 à PricewaterhouseCoopers s.r.l. et aux membres de son groupe se sont élevés à 2 354 582 \$ et à 2 215 397 \$ respectivement. Le tableau qui suit en présente le détail.

	Exercice terminé le 31 décembre 2007	Exercice terminé le 31 décembre 2006
Honoraires de vérification	2 039 178 \$	1 794 807 \$
Honoraires liés à la vérification	297 404 \$	390 590 \$
Honoraires pour les services de fiscalité	18 000 \$	30 000 \$
Autres honoraires	Néant	Néant
	2 354 582 \$	2 215 397 \$

La nature de chacune des catégories d'honoraires est décrite ci-après.

Honoraires de vérification. Les honoraires de vérification ont été versés en contrepartie de services professionnels rendus pour la vérification des états financiers annuels d'Air Canada et pour des services

normalement fournis à l'occasion de dépôts ou de missions prévus par la loi et la réglementation, y compris à l'égard du premier appel public à l'épargne d'Air Canada et des prospectus déposés en 2006 dans le cadre de ce placement.

Honoraires liés à la vérification. Les honoraires liés à la vérification ont été versés pour des services professionnels liés à la vérification des régimes de retraite, à la préparation de rapports précis sur les procédures et à d'autres questions liées à la vérification.

Honoraires pour services fiscaux. Les honoraires pour services fiscaux ont été versés en contrepartie de services professionnels rendus concernant les impôts sur le revenu.

La notice annuelle d'Air Canada déposée par Air Canada le 28 mars 2008, contient de plus amples renseignements sur le comité de vérification, des finances et du risque d'Air Canada. On peut obtenir cette notice annuelle sur SEDAR à www.sedar.com.

Si vous ne précisez pas la façon dont vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, les personnes nommées fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration de la direction ou le formulaire d'instructions de vote exerceront à l'assemblée les droits de vote rattachés aux actions visées par la procuration EN FAVEUR de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l. à titre de vérificateurs.

4. Examen d'autres questions

De plus :

- nous rendrons compte d'autres questions d'importance pour notre entreprise;
- nous inviterons les actionnaires à poser des questions et à présenter leurs observations.

CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

Le mandat de chacun des douze (12) administrateurs devant être élus à l'assemblée prendra fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou à la nomination de son successeur.

Tous les candidats ont établi leur admissibilité au poste d'administrateur et démontré leur volonté de l'occuper. Si, avant l'assemblée, l'un des candidats devenait dans l'impossibilité d'occuper le poste d'administrateur, les droits de vote rattachés aux actions visées par les procurations seront exercés en faveur de tout autre candidat, au gré du fondé de pouvoir. Le tableau qui suit énonce, entre autres, les noms des candidats aux postes d'administrateurs, leur lieu de résidence, la date à laquelle ils sont devenus administrateurs (le cas échéant), leurs fonctions principales et les autres postes d'administrateurs ou de membres de comité qu'ils occupent. De même, le tableau indique le nombre de titres dont chacun des administrateurs a la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, en date du 3 avril 2008 (y compris les titres de Gestion ACE Aviation Inc. (« **ACE Aviation** »)).

BERNARD ATTALI
Paris, France

Administrateur d'Air Canada depuis le 15 novembre 2006



Bernard Attali est président du conseil honoraire du Groupe Air France et conseiller principal (France) pour TPG Capital. M. Attali est également administrateur de Baccarat SA et d'ACE Aviation. Il a été vice-président du conseil de la Deutsche Bank Europe Investment Banking de 1999 à 2000. M. Attali a également été président-directeur général d'Air France, président de l'Association du transport aérien international, Excom et président du conseil de l'Association des compagnies européennes de navigation aérienne (AEA). M. Attali est Commandeur de la Légion d'honneur et est titulaire de la Médaille de l'aéronautique. Il est diplômé de l'Institut d'Étude Politique de Paris et l'École Nationale d'Administration.

Membre du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise
Membre du comité de mises en candidature

5 000 actions à droit de vote variable de catégorie A d'ACE Aviation
3 070,35 unités d'actions différées d'Air Canada

MONTIE BREWER
Hudson (Québec)*Administrateur d'Air Canada depuis le 8 mars 2005*

Montie Brewer a été nommé président et chef de la direction d'Air Canada en décembre 2004. Entré au service d'Air Canada en avril 2002 à titre de vice-président général — Affaires commerciales, M. Brewer a été l'architecte en chef du nouveau modèle commercial d'Air Canada, dont il a en outre dirigé la mise en oeuvre. Ce modèle comprenait notamment la mise en place d'une structure tarifaire simplifiée fort réussie. M. Brewer a également été responsable de toutes les activités commerciales d'Air Canada, dont Jazz, Air Canada Jetz et Vacances Air Canada, des nouvelles entreprises et de l'orientation stratégique de la planification réseau, du marketing et du programme d'exploitation aérienne. Vétéran du secteur, M. Brewer occupait auparavant le poste de premier vice-président — Planification à United Airlines et compte plusieurs années d'expérience acquise auprès de Northwest Airlines, Republic Airlines, Braniff et Trans World Airlines. En plus d'avoir travaillé à la planification et à la mise sur pied d'une vingtaine de plaques tournantes dans le monde et d'avoir occupé le poste de président de United Shuttle, un transporteur à bas prix, il a restructuré avec succès les réseaux de trois transporteurs. À United Airlines, Montie Brewer a joué un rôle clé de négociateur dans la création du réseau Star Alliance, regroupement dont Air Canada est aussi membre fondateur. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de la Michigan State University, à East Lansing au Michigan.

40 000 actions de catégorie B à droit de vote d'Air Canada

8 265 actions de catégorie B à droit de vote d'ACE Aviation

484 800 options d'achat d'actions de catégorie B à droit de vote d'Air Canada

169 126 options d'achat d'actions de catégorie B à droit de vote d'ACE Aviation

BRIAN DUNNE
Westmount (Québec)*Administrateur d'Air Canada depuis le 15 novembre 2006*

Brian Dunne est vice-président général et chef des Affaires financières d'ACE Aviation depuis 2005. Il a la haute main sur l'orientation financière stratégique globale et les activités de surveillance et de contrôle financiers d'ACE Aviation. Avant d'entrer au service d'ACE Aviation, M. Dunne était chef des Affaires financières et membre du conseil à Aer Lingus, le transporteur national d'Irlande. Entré au service du transporteur irlandais en 2001, M. Dunne a joué un rôle de premier plan dans la transformation d'Aer Lingus en un transporteur à bas prix rentable. Il a présidé à la mise en oeuvre réussie de la réduction des coûts et de la transformation du parc aérien européen du transporteur. À partir de 1987, M. Dunne a passé 14 années chez Arthur Andersen où il a occupé plusieurs postes avant d'être promu comme associé dans le secteur de la consultation d'affaires. Il siège au conseil d'administration, sans toutefois faire partie du groupe de direction, de WRI Holdings Limited, un chef de file de la vente au détail et de la distribution de voyages dans Internet. M. Dunne est Fellow de l'Institute of Chartered Accountants d'Irlande et détient un baccalauréat en commerce du University College Dublin, en Irlande.

3 000 actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada

413 449 options d'achat d'actions de catégorie B à droit de vote d'ACE Aviation

PATRICIA JACOBSEN
Vancouver (Colombie-Britannique)

Candidate au conseil d'Air Canada pour la première fois



Patricia Jacobsen est administratrice de sociétés. M^{me} Jacobsen a été chef de la direction de la Greater Vancouver Transportation Authority de 2001 à 2008. Auparavant, M^{me} Jacobsen était chef de la direction du Manitoba Workers' Compensation Board, et elle a occupé plusieurs postes de haute direction auprès de La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle et de la Financière Manuvie à Toronto. Au cours de sa carrière au gouvernement de l'Ontario, M^{me} Jacobsen a assumé divers rôles, notamment celui de sous-ministre des Transports et de sous-ministre des ressources exécutives. Elle est actuellement vice-présidente du conseil de la BC Cancer Foundation et présidente de son comité de gouvernance et des ressources humaines. Elle a également été administratrice de Canada Line Rapid Transit, Inc., du Greater Vancouver Gateway Council et de Transportation, Property and Casualty Insurance Company Inc. M^{me} Jacobsen est titulaire d'un baccalauréat ès Arts de l'Université du Manitoba.

PIERRE MARC JOHNSON
Montréal (Québec)

Administrateur d'Air Canada depuis le 15 novembre 2006



Pierre Marc Johnson est avocat-conseil au cabinet d'avocats canadien Heenan Blaikie s.r.l. Il agit à titre de conseiller, de médiateur et de négociateur pour divers gouvernements, des organismes liés aux Nations Unies et d'autres institutions internationales ou auprès de telles entités. M. Johnson est administrateur d'ACE Aviation, de HLT Energies inc. et de l'Institut Veolia Environnement (Paris). Au cours de sa carrière dans la fonction publique, M. Johnson, médecin et avocat, est devenu premier ministre du Québec en 1985 puis a été chef de l'opposition. Il a auparavant été ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, ministre des Institutions financières, ministre des Affaires sociales, ministre des Affaires intergouvernementales, procureur général et ministre de la Justice.

Membre du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise
Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération

5 000 actions à droit de vote de catégorie B d'ACE Aviation
3 070,35 unités d'actions différées d'Air Canada

JOSEPH B. LEONARD

Orlando, États-Unis

Candidat au conseil d'Air Canada pour la première fois



Joseph B. Leonard est président du conseil d'AirTran Airways depuis janvier 1999. M. Leonard a également été chef de la direction d'AirTran Airways de 1999 à 2007. Il a été président et chef de l'exploitation de la division marketing, ventes et service aérospatiaux d'AlliedSignal Aerospace Marketing, Sales, and Service. Il a également occupé divers postes de haut dirigeant auprès de Northwest Airlines Corporation, d'Eastern Airlines, Inc. et d'AMR Corporation. M. Leonard est administrateur d'AirTran Holdings, Inc. et de Mueller Water Products, Inc. Il est titulaire d'un baccalauréat ès Sciences (génie aérospatial) de l'Auburn University Montgomery-AUM.

ROBERT G. LONG

Thornhill (Ontario)

Administrateur d'Air Canada depuis le 1^{er} janvier 2008



Robert G. Long est administrateur de sociétés au service de la Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada, de l'Empire, Compagnie d'Assurance Vie, de la Banque ICICI du Canada et de la Inscape Corporation. En 1963, M. Long s'est joint à Clarkson, Gordon & Co., société plus tard absorbée par Ernst & Young s.r.l., dont il a été vice-président du conseil. De plus, il a été membre du comité de direction et du comité de gestion de ce cabinet ainsi qu'associé principal au secteur de la vérification internationale, jusqu'à son départ à la retraite en 2001. M. Long est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto et il détient les titres de membre et de Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.

Président du comité de vérification, des finances et du risque
Membre du comité de mises en candidature

2 794,52 unités d'actions différées d'Air Canada

ARTHUR T. PORTER
Montréal (Québec)

Administrateur d'Air Canada depuis le 15 novembre 2006



Arthur T. Porter est directeur général et chef de la direction du Centre universitaire de santé McGill depuis janvier 2004. D^r Porter est également professeur d'oncologie à l'Université McGill et était président et chef de la direction du Detroit Medical Center de 1999 à 2003. D^r Porter possède une grande expérience en médecine clinique, en recherche et en administration dans l'enseignement en milieu hospitalier au niveau universitaire. D^r Porter a également agi à titre de consultant pour plusieurs grandes sociétés dans les secteurs du transport aérien et de l'énergie concernant la santé et la logistique. D^r Porter est administrateur d'Adherex, société du domaine de la biotechnologie. Il est aussi administrateur et membre du comité de vérification des fonds Munder. D^r Porter est titulaire d'un diplôme en médecine de la Cambridge School of Clinical Medicine, d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Tennessee et d'un certificat en gestion médicale de l'université Harvard et de l'Université de Toronto.

Président du comité de mise en candidature
Membre du comité de vérification, des finances et du risque
Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération

2 000 actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada
4 686,32 unités d'actions différées d'Air Canada

DAVID I. RICHARDSON
Grafton (Ontario)

*Administrateur d'Air Canada depuis le 30 septembre 2004 et
président du conseil depuis le 1^{er} janvier 2008*



David I. Richardson est administrateur d'entreprises. M. Richardson est également administrateur et président du comité de vérification d'ACE Aviation. M. Richardson est l'ancien président du conseil d'Ernst & Young Inc. (Canada) et un ancien associé principal d'Ernst & Young s.r.l. M. Richardson s'est joint à la société qu'elle a remplacée, Clarkson Gordon & Co., en 1963 et a été nommé président de The Clarkson Company Limited en 1982. M. Richardson a également été membre de la direction et du comité exécutif d'Ernst & Young s.r.l., associé directeur national du groupe de pratique en finances d'entreprise du cabinet et associé principal du groupe de pratique de redressement et de restructuration d'entreprises jusqu'à sa retraite de la société en 2002. M. Richardson est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto et est membre et Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.

10 000 actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada
5 000 actions à droit de vote de catégorie B d'ACE Aviation

VAGN SØRENSEN
Holte, Danemark

Administrateur d'Air Canada depuis le 15 novembre 2006



Vagn Sørensen est administrateur d'entreprises. Il est président du conseil de Select Service Partner Ltd., de BTX Group A/S et de Scandic Hotels AB et vice-président du conseil de TDC A/S, de DFDS A/S et de ST Global. M. Sørensen était président et chef de la direction d'Austrian Airlines Group de 2001 à 2006. M. Sørensen a auparavant occupé divers postes de haute direction en marketing et en gestion auprès de SAS Scandinavian Airlines, y compris ceux de vice-président, Routes européennes, de vice-président, SAS Airlines International, de vice-président principal, SAS Business Systems Division et de premier vice-président et d'adjoint au chef de la direction. M. Sørensen a été président du conseil de l'Association des compagnies européennes de navigation aérienne (AEA), membre du conseil des dirigeants de l'Association du transport aérien international et membre du conseil d'administration de la bourse de Vienne. M. Sørensen est titulaire d'une maîtrise en économie de la Aarhus Business School du Danemark.

Président du comité des ressources humaines et de la rémunération
Membre du comité de vérification, des finances et du risque
Membre du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise

9 300 actions à droit de vote variable de catégorie A d'Air Canada
2 400 actions à droit de vote variable de catégorie A d'ACE Aviation
5 313,67 unités d'actions différées d'Air Canada

MICHAEL M. WILSON
Calgary (Alberta)

Candidat au conseil d'Air Canada pour la première fois



Michael M. Wilson est président et chef de la direction d'Agrium Inc. depuis 2003. M. Wilson s'est joint à Agrium en août 2000 à titre de vice-président directeur et chef de l'exploitation. M. Wilson compte plus de 30 ans d'expérience en tant que haut dirigeant dans un contexte international dans l'industrie chimique. Avant de se joindre à Agrium, il était président de Methanex Corporation, chef de file mondial en production de méthanol dont le siège social est situé à Vancouver, en Colombie-Britannique. En outre, il a occupé divers postes de direction en Amérique du Nord et en Asie au cours des 18 années passées auprès de Dow Chemical. M. Wilson est administrateur d'Agrium et est l'ancien président du conseil de Canpotex Ltd., vice-président du conseil de l'International Plant Nutrient Institute (IPNI), administrateur de la Fertilizer Institute (TFI), vice-président, Amérique du Nord, International Fertilizer Association (IFA) et administrateur du Calgary Prostate Cancer Institute. M. Wilson est titulaire d'un baccalauréat ès Sciences (génie chimique) de l'Université de Waterloo.

MARVIN YONTEF
Toronto (Ontario)

Administrateur d'Air Canada depuis le 30 septembre 2004



Marvin Yontef est un associé principal du cabinet d'avocats canadien Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. Il représente des clients dans le cadre de diverses activités commerciales, y compris dans le cadre de fusions et d'acquisitions, de financements d'entreprises et de restructurations d'entreprises. M. Yontef est également administrateur d'ACE Aviation.

Président du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise

5 000 actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada
3 900 actions à droit de vote de catégorie B d'ACE Aviation
6 140,69 unités d'actions différées d'Air Canada
3 051,00 unités d'actions différées d'ACE Aviation

Rémunération des administrateurs

Le régime de rémunération des membres du conseil vise à attirer et à conserver des administrateurs hautement talentueux et expérimentés de façon à assurer le succès à long terme de la Société. Les administrateurs doivent donc recevoir une rémunération adéquate et concurrentielle. Air Canada évalue ses pratiques en matière de rémunération des administrateurs par rapport à celles des grandes sociétés canadiennes, notamment celles qui figurent dans l'indice S&P/TSX 60.

En date du 1^{er} octobre 2007, les administrateurs non membres de la direction d'Air Canada reçoivent des honoraires de 120 000 \$ par année, sauf ceux qui siègent aussi au conseil d'ACE Aviation, qui reçoivent plutôt des honoraires de 85 000 \$ par année. Cette rémunération annuelle est payable en argent ou en unités d'actions différées (les « UAD ») conformément aux lignes directrices en matière d'actionariat décrites ci-après. Les UAD sont des unités théoriques dont la valeur correspond toujours à celle des actions d'Air Canada. Le président et chef de la direction d'Air Canada et les hauts dirigeants d'ACE Aviation ne reçoivent aucune rémunération à titre d'administrateurs d'Air Canada ou de ses filiales. Tous les administrateurs actuels des filiales d'Air Canada, Commandité AC Cargo inc., Commandité ACGHS Inc. et Commandité Touram inc., sont également des hauts dirigeants d'Air Canada ou de ses filiales et ne reçoivent aucune rémunération à titre d'administrateurs de ces filiales.

Le président du comité de vérification, des finances et du risque, celui du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, celui du comité des ressources humaines et de la rémunération et celui du comité de mises en candidature reçoivent respectivement des honoraires supplémentaires de 20 000 \$, 10 000 \$, 10 000 \$ et 10 000 \$ par année. Les membres du comité de vérification, des finances et du risque, du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, du comité des ressources humaines et de la rémunération et du comité de mises en candidature reçoivent respectivement des honoraires supplémentaires de 10 000 \$, 5 000 \$, 5 000 \$ et 5 000 \$ par année.

Les administrateurs d'Air Canada bénéficient également de facilités de transport conformément aux pratiques du secteur du transport aérien.

Exigences en matière d'actionariat pour les administrateurs

Le conseil a adopté des lignes directrices en matière d'actionariat aux termes desquelles les administrateurs non membres de la direction sont tenus d'être propriétaires de titres d'Air Canada d'une valeur de 120 000 \$ ou de 85 000 \$, selon le cas, sous forme d'actions et/ou d'UAD. Ce niveau de participation doit être atteint avant le 1^{er} octobre 2012. Les administrateurs qui n'auront pas atteint ce seuil recevront 50 % de leur rémunération annuelle en argent et le solde en UAD jusqu'à ce qu'ils aient atteint ce seuil. Les administrateurs ayant atteint le seuil peuvent choisir de recevoir leur rémunération annuelle en argent, en UAD, ou partiellement en argent et en UAD. Les notices biographiques des administrateurs d'Air Canada contiennent des renseignements sur les actions et/ou les UAD dont ils sont propriétaires. Ces notices commencent à la page 12 de la présente circulaire.

Ordonnances et autres procédures

À la connaissance d'Air Canada, aucun des candidats proposés au poste d'administrateur d'Air Canada a) n'est, à la date des présentes, ni n'a été, au cours des dix exercices précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des services financiers d'une société qui (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs pendant que le candidat proposé agissait à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des services financiers de cette société (une « ordonnance »); ou (ii) a fait l'objet d'une ordonnance, après la cessation des fonctions du candidat proposé, en raison d'un événement survenu pendant que cette personne exerçait cette fonction; b) n'est, à la date des présentes, ni n'a été au cours des dix exercices précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant que cette personne exerçait cette fonction, ou au cours de l'exercice suivant la cessation de ses fonctions, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un

syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens; c) n'a, au cours de dix exercices précédant la date des présentes, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ou été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté une poursuite contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens, exception faite des personnes suivantes :

- (i) Montie Brewer était premier vice-président — Planification auprès de United Airlines jusqu'au 31 mars 2002. UAL Corp., société mère de United Airlines, a demandé la protection du *Chapter 11* du *Bankruptcy Code* des États-Unis le 9 décembre 2002.
- (ii) Pierre Marc Johnson était administrateur d'Air Canada lorsque celle-ci a demandé la protection de la LACC le 1^{er} avril 2003.

PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Le conseil a examiné en profondeur les pratiques de gouvernance de la Société et a conclu que la Société respecte les exigences du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*. La Société examine régulièrement ses pratiques de gouvernance lorsque la réglementation est modifiée et continuera de suivre de près l'évolution de la réglementation et d'étudier les modifications à apporter à ses pratiques de gouvernance, au besoin.

Conseil d'administration

Indépendance des administrateurs

La charte du conseil d'administration prévoit que le conseil doit en tout temps être constitué d'une majorité de personnes indépendantes et non reliées. Selon les renseignements obtenus de chacun des administrateurs et compte tenu des critères d'indépendance énumérés ci-après, le conseil a conclu que tous les administrateurs de la Société qui sont candidats aux postes d'administrateurs, exception faite de Montie Brewer, président et chef de la direction d'Air Canada, de Brian Dunne et de Marvin Yontef, sont indépendants et non reliés.

La majorité des administrateurs de la Société, soit Bernard Attali, Patricia Jacobsen, Pierre Marc Johnson, Joseph B. Leonard, Robert G. Long, Arthur T. Porter, David I. Richardson, Vagn Sørensen et Michael M. Wilson, sont des administrateurs « indépendants » puisqu'aucun d'entre eux n'a de relation importante avec la Société. En outre, de l'avis raisonnable du conseil, ils sont non reliés et indépendants au sens des lois, des règlements et des exigences d'inscription auxquels la Société est assujettie. Le conseil a établi que Montie Brewer et Brian Dunne ne sont pas indépendants puisqu'ils sont des dirigeants d'Air Canada ou d'ACE Aviation (qui détient une participation de 75 % dans Air Canada) et que Marvin Yontef ne l'est pas non plus puisque Air Canada et les membres de son groupe ont versé des honoraires au cabinet d'avocats dont il est l'un des associés en contrepartie de services juridiques.

Mandats d'administrateur d'autres émetteurs assujettis

Bernard Attali, Pierre Marc Johnson, Joseph B. Leonard, Robert G. Long, Arthur T. Porter, David I. Richardson, Vagn Sørensen, Michael M. Wilson et Marvin Yontef sont actuellement administrateurs de plusieurs entités ouvertes. Bernard Attali est actuellement président du conseil honoraire du Groupe Air France et administrateur de Baccarat SA et d'ACE Aviation. Pierre Marc Johnson est actuellement administrateur d'ACE Aviation et de HLT Energies inc. Joseph B. Leonard est actuellement administrateur d'AirTran Holdings Inc. et de Mueller Water Products, Inc. Robert G. Long est actuellement administrateur de la Inscape Corporation. Arthur T. Porter est actuellement administrateur d'Adherex et des fonds Munder. David I. Richardson est actuellement administrateur d'ACE Aviation. Vagn Sørensen est actuellement vice-président du conseil de TDC A/S et de DFDS A/S. Michael M. Wilson est actuellement administrateur d'Agrium Inc. Marvin Yontef est actuellement administrateur d'ACE Aviation.

Voir la rubrique « Candidats aux postes d'administrateurs » dans la présente circulaire de sollicitation de procurations pour plus de renseignements concernant chaque administrateur dont la candidature est soumise, y compris au sujet des autres conseils d'administration dont ils font partie.

Présidence du conseil d'administration

Le président du conseil est choisi chaque année parmi les administrateurs au moyen d'une résolution du conseil. Le président du conseil est David I. Richardson qui est un administrateur indépendant d'Air Canada. Les responsabilités du président du conseil sont décrites dans une description du poste, qui figure ci-après à la rubrique « Pratiques de gouvernance – Descriptions de poste – Président du conseil ».

Réunions des administrateurs indépendants

À chaque réunion du conseil, les administrateurs non dirigeants se réservent du temps pour des rencontres à huis clos, en l'absence des administrateurs membres de la direction non indépendants. Lors de chacune de ces réunions, les administrateurs jugent s'il y a lieu de tenir une réunion à huis clos dans les circonstances. Le président du conseil préside les réunions à huis clos. En 2007, les administrateurs non membres de la direction n'ont pas jugé nécessaire de tenir des rencontres à huis clos en l'absence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction.

Registre des présences

L'annexe A de la présente circulaire de sollicitation de procurations contient un registre des présences de chacun des administrateurs aux réunions du conseil et des comités de la Société.

Taille du conseil

À la suite des démissions déjà annoncées de Richard H. McCoy, John T. McLennan et Robert A. Milton, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2008, le conseil d'administration est actuellement composé de neuf (9) administrateurs. Il sera composé de douze (12) administrateurs lorsque les trois (3) candidats auront été élus. De plus amples détails figurent à la rubrique « Candidats aux postes d'administrateurs » de la présente circulaire. Le conseil d'administration est d'avis que cette taille et sa composition sont adéquates et lui permettent de fonctionner efficacement en tant qu'organe décisionnel.

Mandat du conseil

Le conseil a adopté une charte écrite qui stipule, notamment, ses rôles et ses responsabilités. La charte du conseil figure à l'annexe B de la présente circulaire de sollicitation de procurations.

Descriptions de poste

Président et chef de la direction

Le conseil a adopté une description de poste pour Montie Brewer. À titre de président et chef de la direction, le président et chef de la direction a la responsabilité générale de la conduite des affaires de la Société au quotidien en conformité avec les plans stratégiques, les budgets d'exploitation et les budgets d'immobilisations approuvés par le conseil. Par conseil d'administration interposé, le président et chef de la direction répond aux actionnaires de la gestion globale de la Société et de sa conformité aux politiques et lignes de conduite convenues par le conseil. Toute décision importante sortant du cours normal des activités de la Société doit recueillir l'approbation du conseil (ou du comité concerné). Plus particulièrement, les principales responsabilités du président et chef de la direction comprennent les suivantes : (i) élaborer, aux fins d'approbation par le conseil, une orientation et un positionnement stratégiques propices à assurer la prospérité de la Société; (ii) assurer la bonne conduite des affaires de la Société au quotidien par l'élaboration et la mise en œuvre de processus susceptibles de contribuer à l'atteinte de ses objectifs financiers et opérationnels; (iii) inculquer au sein de l'entreprise une culture axée sur le client et le service; (iv) tenir le conseil d'administration au courant des résultats de la Société et des facteurs et faits nouveaux, tant positifs que négatifs, susceptibles d'agir sur ses perspectives commerciales et autres; (v) veiller, de concert avec le conseil, à ce qu'un plan efficace soit prévu pour la relève au poste de chef de la direction.

Président du conseil

Le conseil a adopté une description de poste pour David I. Richardson, président du conseil. À titre de président du conseil d'administration, le président du conseil préside les réunions du conseil et établit la procédure régissant les travaux du conseil. Il assume notamment à ce titre les principales responsabilités suivantes : (i) adopter des méthodes susceptibles d'assurer la bonne marche et l'efficacité des travaux du conseil, concernant notamment la structure et la composition des comités, le calendrier des réunions et le déroulement de ces réunions; (ii) rédiger l'ordre du jour des réunions, établir des procédures applicables au conseil et la composition de ses comités; (iii) fournir un apport d'information adéquat au conseil; (iv) avoir la certitude que, dans le cadre de ses travaux, le conseil peut consulter les dirigeants de la Société qu'il souhaite entendre; (v) présider chaque séance du conseil et y encourager un débat franc et libre.

Président de chaque comité

Les présidents du comité de vérification, des finances et du risque, du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, du comité des ressources humaines et de la rémunération et du comité de mises en candidature sont respectivement, Robert G. Long, Marvin Yontef, Vagn Sørensen et Arthur T. Porter.

Le conseil d'administration a adopté des descriptions de poste pour le président de chacun des comités susmentionnés. Selon ces descriptions, le président de chacun des comités voit notamment à ce qui suit : (i) le comité s'acquitte des objectifs et du mandat définis dans sa charte; (ii) suffisamment de temps et d'attention sont accordés à chaque aspect du mandat du comité; (iii) les membres du comité maintiennent le niveau d'indépendance prescrit par la loi; (iv) l'évaluation annuelle du comité est prise en compte et des mesures sont appliquées en vue de corriger les lacunes mises en évidence; (v) les autres membres du comité saisissent bien le rôle du comité et son mandat; (vi) la direction fournit au comité l'information dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat; (vii) toute autre tâche que pourrait lui confier le conseil selon les besoins ou les circonstances est menée à bien.

Orientation et formation continue

La Société a mis en place un programme d'orientation pour les nouveaux administrateurs. Ceux-ci sont appelés à assister à des sessions d'orientation en présence de membres de la haute direction de la Société et du président et chef de la direction pour mieux comprendre les activités de la Société. Chaque nouvel administrateur est appelé à prendre connaissance de la charte du conseil, de la charte de chacun des comités et des descriptions de poste du président et chef de la direction, du président du conseil et du président de chacun des comités afin de bien comprendre le rôle qu'il est appelé à jouer en tant qu'administrateur et membre de comité. Les administrateurs reçoivent également une documentation complète au sujet de la Société afin de leur permettre de mieux comprendre la Société ainsi que son rôle et ses responsabilités.

Dans le cadre de son mandat, le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise est également chargé d'offrir un programme de formation continue aux membres du conseil. La Société dispose d'un programme de formation continue. Dans le cadre de ce programme, la Société remet aux administrateurs des rapports réguliers sur ses activités et ses finances. La direction transmet régulièrement aux administrateurs des études ponctuelles sur l'industrie, ainsi que des données de référence. À chaque réunion du conseil, les administrateurs reçoivent des mises à jour et de courts sommaires de renseignements pertinents. Les administrateurs reçoivent également une documentation complète et assistent à des présentations pour demeurer bien au fait des activités de la Société. En outre, ils peuvent participer à des visites d'aéronefs et d'installations afin de mieux saisir les aspects opérationnels des activités d'Air Canada. La Société encourage la formation continue en offrant de rembourser les frais engagés pour assister à des conférences ou à des cours, notamment des programmes de formation pour administrateurs offerts par des institutions d'enseignement supérieur reconnues. De plus, en 2008, un avocat en pratique privée ou un universitaire donnera aux membres du conseil une conférence sur la gouvernance d'entreprise, où il sera question des dernières tendances et des meilleures pratiques en la matière et d'autres sujets pertinents.

Code d'éthique d'Air Canada

La Société a adopté un code d'éthique (le « Code ») qui a été approuvé par le conseil le 15 novembre 2006. Le Code s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés d'Air Canada et de ses filiales en propriété exclusive, si elles n'ont pas déjà adopté de politiques et de lignes directrices à cet égard. Il est possible d'obtenir un exemplaire du Code sur SEDAR, à www.sedar.com, ou sur le site Web de la Société, au www.aircanada.com. Le code porte notamment sur les questions suivantes :

- a) les conflits d'intérêts;
- b) l'utilisation des biens de la Société;
- c) l'information confidentielle;
- d) la loyauté des rapports avec les interlocuteurs;
- e) la conformité aux lois, règles et règlements;
- f) les politiques en matière d'emploi;
- g) les politiques concernant les ordinateurs, le courrier électronique et Internet;
- h) le signalement de non-conformités possibles au Code.

Il incombe au conseil, avec l'aide du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, d'interpréter le Code et de voir à son respect. Le Code a été communiqué à tous les employés d'Air Canada et de ses filiales en propriété exclusive qui n'ont pas adopté leurs propres politiques et lignes directrices ou a été porté à leur attention. De plus, tout nouveau membre du personnel d'encadrement doit remplir une déclaration par laquelle il s'engage à promouvoir les principes et politiques que renferme le Code par tous les moyens raisonnables à sa disposition auprès des personnes relevant de sa compétence, de manière qu'on s'y conforme en tous points. En outre, tous les membres actuels de la direction sont tenus de remplir une formule de déclaration à chaque année. Le Code contient également une politique de dénonciation suivant laquelle les employés peuvent signaler toute infraction au Code. Le conseil a conclu que ces mesures sont appropriées et suffisantes. Depuis l'adoption de celui-ci, Air Canada n'a déposé aucune déclaration de changement important portant que la conduite d'un administrateur ou d'un haut dirigeant aurait contrevenu au Code.

Le Code prévoit également que tous les employés, y compris les dirigeants, sont tenus de déclarer à la Société tous leurs intérêts ou activités de nature professionnelle, commerciale ou financière pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts. Quant aux administrateurs, en plus des dispositions pertinentes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, la charte du conseil prévoit qu'ils sont tenus de déclarer leurs conflits d'intérêts réels ou éventuels, et de ne pas voter sur des questions où leurs intérêts personnels sont incompatibles avec ceux de la Société. La charte prévoit également que les administrateurs doivent se retirer de tout débat ou de toute décision où ils sont interdits de vote en raison d'un conflit d'intérêts ou d'une question susceptible de se répercuter sur leurs intérêts personnels, professionnels ou commerciaux.

Sélection des candidats au conseil d'administration

Le comité de mises en candidature est composé entièrement d'administrateurs indépendants. Il est chargé de présenter au conseil ses recommandations quant à la taille optimale du conseil, au besoin de recruter de nouveaux membres et aux compétences particulières requises des candidats. De concert avec le président et chef de la direction et le président du conseil, le comité de mises en candidature établit les compétences particulières requises des candidats en tenant compte des forces actuelles des membres du conseil et des besoins de la Société. Le comité de mises en candidature dresse une liste d'administrateurs potentiels et examine les compétences de chaque candidat. Pour établir cette liste, le comité de mises en candidature recueille et examine des renseignements sur les tête d'affiche dans le monde des affaires publiés par des organismes canadiens. En outre, le comité de mises en candidature demande à des entreprises privées de mener des recherches très générales de candidats potentiels. Les

candidats sont ensuite classés et pressentis par le comité pour un poste au conseil. Le comité de mises en candidature recommande alors des candidatures au conseil et approuve le choix définitif des candidats aux postes d'administrateurs dont l'élection est proposée aux actionnaires.

Les membres du conseil dans leur ensemble doivent avoir les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires en affaires, assorties d'une bonne compréhension du secteur et des régions dans lesquels la Société exerce ses activités. Les administrateurs choisis doivent être en mesure de consacrer le temps voulu aux affaires du conseil. Les membres du conseil doivent posséder les atouts suivants :

- a) montrer un sens éthique et un sens de l'intégrité des plus élevés dans leurs rapports tant personnels que professionnels
- b) agir avec honnêteté et bonne foi au mieux des intérêts de la Société;
- c) consacrer suffisamment de temps aux affaires de la Société et agir avec soin, diligence et compétence dans l'exercice de leurs fonctions tant au sein du conseil qu'au sein de ses comités;
- d) exercer leur jugement en toute indépendance sur tout un éventail de questions
- e) comprendre et remettre en question au besoin les principaux plans d'affaires et les orientations stratégiques de la Société;
- f) soulever des questions et traiter des enjeux qui suscitent des débats fructueux au conseil et dans chacun des comités;
- g) participer à toutes les réunions du conseil et des comités dans toute la mesure du possible
- h) examiner à l'avance les documents transmis par la direction en prévision d'une réunion du conseil ou d'un comité.

Voir la rubrique « Comités » de la présente circulaire de sollicitation de procurations pour une description des responsabilités, pouvoirs et activités du comité de mises en candidature.

Rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est entièrement composé d'administrateurs indépendants. Voir la rubrique « Rapport sur la rémunération de la haute direction » pour connaître la procédure et les critères utilisés pour établir la rémunération des dirigeants d'Air Canada.

En 2007, Air Canada a demandé au cabinet Towers Perrin de lui faire rapport sur la rémunération des dirigeants. Towers Perrin a notamment examiné les salaires que les concurrents offrent pour des postes de haute direction et a fourni à Air Canada des renseignements sur les tendances en matière de rémunération. En plus de ces services, Towers Perrin a également offert à la Société des services de consultation en matière d'avantages sociaux.

Voir la rubrique « Comités » de la présente circulaire de sollicitation de procurations pour une description des responsabilités, pouvoirs et activités du comité des ressources humaines et de la rémunération.

Autres comités du conseil

Le conseil compte quatre comités : le comité de vérification, des finances et du risque, le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité de mises en candidature. Les rôles et responsabilités de chacun des comités sont décrits dans leurs chartes respectives. Voir la rubrique « Comités » de la présente circulaire de sollicitation de procurations pour une description des responsabilités, pouvoirs et activités de ces comités.

Évaluation

Le président du comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise a pour rôle d'évaluer, annuellement, l'apport de chaque administrateur, l'efficacité du conseil et l'efficacité des comités. À cette fin, il rencontre individuellement chaque administrateur. Au cours de ces rencontres, il examine avec eux leur évaluation de l'efficacité du conseil et de ses comités et leur apport personnel. Par la suite, une présentation est faite au conseil. En outre, chaque trimestre, le président de chacun des comités rend compte au conseil des activités de son comité. Au besoin, le conseil examine alors les modifications de forme ou de fonds devant être apportées pour améliorer l'efficacité du conseil et de ses comités.

Structure à deux types d'actions

Les dispositions applicables de la *Loi sur les transports au Canada* obligent les titulaires nationaux de licences d'exploitation d'un service intérieur, d'un service international régulier et d'un service international à la demande à être canadien. Air Canada est ainsi tenue d'être contrôlée de fait par des Canadiens et au moins 75 % de ses actions assorties du droit de vote doivent être détenues et contrôlées par des Canadiens. Pour demeurer canadienne au sens de la *Loi sur les transports au Canada*, Air Canada est tenue d'avoir une structure à deux types d'actions dans le cadre de laquelle seuls des Canadiens peuvent avoir la propriété effective et le contrôle des actions à droit de vote de catégorie B et seuls des non-Canadiens peuvent avoir la propriété effective ou le contrôle des actions à droit de vote variable de catégorie A. Chaque action à droit de vote de catégorie B ou action à droit de vote variable de catégorie A confère généralement une voix à son porteur. Toutefois, pour permettre à Air Canada de respecter les restrictions imposées par la *Loi sur les transports au Canada*, si le nombre d'actions à droit de vote variable de catégorie A, en pourcentage du nombre total d'actions à droit de vote en circulation d'Air Canada, ou si le nombre total de voix pouvant être exprimées à une assemblée, est supérieur à 25 %, les droits de vote rattachés à chaque action à droit de vote variable de catégorie A sont réduits proportionnellement de façon que les voix rattachées aux actions à droit de vote variable de catégorie A, en tant que catégorie, ou que le nombre de voix exprimées pour les porteurs de ce type d'actions, n'excèdent pas 25 %.

COMITÉS

Le conseil compte quatre comités permanents :

- le comité de vérification, des finances et du risque;
- le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise;
- le comité des ressources humaines et de rémunération;
- le comité de mises en candidature.

Tous les comités du conseil sont composés d'administrateurs indépendants sauf le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise dont Marvin Yontef est président. Les rôles et responsabilités de chacun des comités sont énoncés dans des chartes officielles écrites. Ces chartes sont révisées annuellement de sorte à tenir compte des meilleures pratiques et des exigences réglementaires applicables.

La présente section comprend des rapports provenant de chaque comité; ces rapports contiennent une description de leurs membres, de leurs responsabilités et de leurs activités.

Comité de vérification, des finances et du risque

Le comité de vérification, des finances et du risque de la Société se compose d'au moins trois administrateurs, qui, de l'avis du conseil d'administration, répondent aux critères d'indépendance, d'expérience et autres prévus par les lois, règles et règlements applicables. Les membres du comité de vérification, des finances et du risque ne doivent avoir aucun lien avec la direction, la Société et les entités liées à la Société qui, de l'avis du conseil, risqueraient de compromettre leur indépendance par rapport à la direction et à la Société. En outre, les membres du comité de vérification, des finances et du risque ne recevront de la Société, d'une partie liée à la Société ou d'une filiale de la Société aucune rémunération pour services de consultation, de conseil ou tous autres services, sauf à titre de membres du conseil, du comité de vérification, des finances et du risque ou d'autres comités du conseil. Les membres du comité de vérification des finances et du risque posséderont les qualités, l'expérience et les compétences nécessaires à la bonne exécution de leurs fonctions au sein du comité. Plus précisément, tous les membres du comité de vérification, des finances et du risque posséderont des « compétences financières » et au

moins l'un d'entre eux sera un « expert financier » au sens de la législation et de la réglementation en valeurs mobilières applicable.

Le mandat de ce comité consiste notamment en ce qui suit :

- aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance des éléments constitutifs des processus de vérification et de communication de l'information financière de la Société;
- veiller à la qualité, à la crédibilité et à l'objectivité de l'information financière communiquée par la Société; s'assurer de l'efficacité des systèmes de soutien des contrôles financiers et comptables internes; contrôler la responsabilité de la direction à cet égard;
- aider le conseil à contrôler l'indépendance, les compétences et la nomination du vérificateur externe;
- surveiller le bon fonctionnement des contrôles comptables et financiers internes; suivre le travail des vérificateurs internes et externes;
- assurer des communications indépendantes entre le conseil, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes;
- favoriser des discussions franches et en profondeur entre le comité de vérification, des finances et du risque, la direction et le vérificateur externe au sujet des questions importantes faisant appel à la subjectivité et susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité des contrôles et de la communication de l'information.

Le comité de vérification, des finances et du risque assume notamment les responsabilités suivantes :

- superviser et examiner la qualité et l'intégrité des processus comptables et des processus de communication de l'information financière de la Société au moyen de discussions avec la direction, le vérificateur externe et le vérificateur interne;

- établir, après étude et discussion, s'il y a lieu de recommander l'approbation par le conseil des états financiers et de l'information financière dans les notices annuelles, les communiqués relatifs aux résultats, les prospectus et les autres documents semblables;
- examiner, de concert avec la direction, le vérificateur externe et le conseiller juridique, la procédure de la Société pour avoir la certitude de sa conformité aux lois et aux règlements applicables;
- rencontrer le vérificateur externe de la Société pour examiner et approuver son plan de vérification;
- examiner et approuver l'estimation des honoraires et frais de vérification et des frais et honoraires liés à la vérification;
- examiner et approuver la nature de tous les services non liés à la vérification, autorisés par la législation et la réglementation en valeurs mobilières, qui seront rendus par le vérificateur externe de la Société;
- étudier le rapport du vérificateur externe portant sur toutes les relations entre lui et ses entités liées, d'une part, et la Société et ses entités liées, d'autre part;
- évaluer le rendement du vérificateur externe;
- examiner les mandats du service de vérification interne ainsi que les services qu'il fournit;
- examiner les questions d'actualité importantes en matière de comptabilité et de communication de l'information;
- établir les politiques et la procédure régissant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société de la part d'employés, d'actionnaires ou d'autres intéressés relativement à des questions de comptabilité et à la communication de l'information financière;
- examiner les systèmes et les contrôles de gestion des risques, tout particulièrement en ce qui a trait aux produits dérivés, aux risques de change, aux couvertures et aux assurances;
- approuver la structure de placement des régimes de retraite d'Air Canada, les politiques et objectifs en matière de placement applicables, les principes et approches en matière de placement applicables et toute autre politique de placement concernant les régimes de retraite d'Air Canada;
- examiner et approuver la politique d'information publique de la Société;
- établir des mécanismes et des procédures visant à définir et à contrôler les responsabilités éventuelles de la Société et de ses filiales;
- examiner les politiques, les procédures et les rapports concernant les questions environnementales;
- examiner, avec la direction et le dirigeant chargé des questions environnementales, les résultats des vérifications environnementales et les recommandations en découlant;
- repérer et gérer les risques importants de nature financière ou autres visant les activités et les affaires internes de la Société et formuler des recommandations à cet effet au conseil;
- examiner et approuver les politiques relatives au contrôle financier, à la conduite, à la réglementation et à l'administration des filiales;
- examiner, superviser et approuver la politique de la Société en matière de dons;
- examiner le rendement financier réel par rapport au budget.

Le comité de vérification, des finances et du risque s'est réuni à 5 reprises, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Il se compose actuellement des personnes suivantes :

Membres : Robert G. Long (président)
Arthur T. Porter
Vagn Sørensen

Comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise

Le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise se compose de quatre administrateurs, ou d'un plus grand nombre d'administrateurs au gré du conseil. Tous doivent respecter les conditions d'admissibilité et les normes de qualification professionnelle imposées par la législation applicable.

Le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise a pour principal objectif d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités pour avoir la certitude de l'adoption, de la communication et de l'application de lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise, concernant notamment les normes de qualification professionnelle et les responsabilités des administrateurs, leur accès à la direction et à des conseillers indépendants, leur rémunération, leur orientation et formation continue, la relève de la direction et l'évaluation annuelle du rendement des membres du conseil.

Le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise assume notamment les responsabilités suivantes :

- examiner et élaborer des descriptions de fonctions du conseil, du président du conseil et du président et chef de la direction;
- veiller à la mise en place de structures et de méthodes appropriées afin d'assurer l'indépendance du conseil par rapport à la direction;
- voir à ce que les nouveaux membres du conseil bénéficient d'un programme d'orientation et de formation continue;
- s'assurer que la Société, y compris ses administrateurs et dirigeants, respecte les lois applicables;
- examiner les modifications proposées des règlements de la Société;
- formuler des recommandations au conseil en ce qui a trait à la surveillance, à l'adoption et à la communication de lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise;
- recommander les types de comités que le conseil doit créer, les chartes que ces comités doivent adopter et la composition de chacun d'eux;
- recommander les candidats à la présidence des comités du conseil;
- recommander au conseil, aux fins d'approbation, la structure de gouvernance devant s'appliquer aux régimes de retraite d'Air Canada;
- surveiller la structure de gouvernance et, au besoin, indiquer au conseil s'il est nécessaire ou souhaitable de la modifier;

- procéder périodiquement à des auto-évaluations de la gouvernance des régimes de retraite;
- examiner les autres fonctions de gouvernance d'entreprise et de planification stratégique des comités habituellement exercées par ces comités ainsi que les autres questions qui peuvent lui être soumises par le conseil à l'occasion;

Le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise s'est réuni à 3 reprises, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Il se compose actuellement des personnes suivantes :

Membres : Marvin Yontef (président)
Bernard Attali
Pierre Marc Johnson
Vagn Sørensen

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération se compose de trois administrateurs ou d'un plus grand nombre déterminé par le conseil. Tous doivent être indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le comité a pour principal objet d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de ressources humaines, de rémunération et de planification de la relève, notamment en ce qui concerne la nomination, la formation et la surveillance des cadres supérieurs, la rémunération des dirigeants, les plans d'organisation, les principes de rémunération ainsi que toute autre question que pourrait lui soumettre le conseil.

Les responsabilités du comité des ressources humaines et de la rémunération sont notamment les suivantes :

- élaborer des principes et des lignes directrices en matière de rémunération;
- examiner et approuver les buts, objectifs et mesures du rendement de la Société qui ont rapport à la rémunération du chef de la direction, évaluer le rendement du chef de la direction en conséquence et présenter au conseil des recommandations quant au niveau de rémunération du chef de la direction fondées sur cette évaluation.
- présenter au conseil des recommandations quant à la rémunération de base, la rémunération au

rendement et les régimes basés sur les rendements boursiers des dirigeants de la Société et de ses filiales, autres que le chef de la direction;

- évaluer les régimes de rémunération au rendement et les régimes basés sur les rendements boursiers, étudier les modifications à y apporter et présenter au conseil des recommandations à ce sujet;
- examiner et approuver au nom du conseil les échelles salariales de tous niveaux, y compris la haute direction;
- administrer le régime d'intéressement à long terme de la Société et en superviser le fonctionnement général;
- revoir l'information sur la rémunération de la haute direction avant sa diffusion dans le public, notamment le rapport annuel sur la rémunération des dirigeants à incorporer à la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société, conformément à la réglementation applicable;
- revoir périodiquement les plans d'organisation de la direction et les principaux éléments des plans de relève de la haute direction de la Société et de ses filiales non cotées en bourse, de façon à trouver des successeurs et à voir à ce que leur cheminement de carrière leur permette d'affronter les défis qui attendent l'organisation;
- revoir et approuver la formation, le suivi et le perfectionnement des cadres supérieurs;
- revoir et approuver l'organigramme et la structure hiérarchique de la haute direction;
- revoir et approuver les mesures à prendre en cas d'incapacité des principaux dirigeants;
- examiner et élaborer, de concert avec le comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, la description des fonctions du conseil et du chef de la direction, précisant la limite des responsabilités de la direction;
- approuver la forme des régimes de retraite d'Air Canada et les modifications qui y sont apportées;
- approuver la stratégie de communication concernant les régimes de retraite et surveiller la

conformité des communications avec la stratégie et la législation applicable;

- superviser l'administration des prestations de retraite;
- nommer des membres des comités de retraite et les fiduciaires des régimes de retraite lorsqu'il y a lieu.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération s'est réuni à 6 reprises, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Il se compose actuellement des personnes suivantes :

Membres : Vagn Sørensen (président)
Pierre Marc Johnson
Arthur T. Porter

Comité de mises en candidature

Le comité de mises en candidature se compose de trois administrateurs ou d'un plus grand nombre déterminé par le conseil. Tous doivent être indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicable.

Le comité de mises en candidature a pour mandat d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en recherchant des personnes aptes à devenir membre du conseil et en recommandant au conseil des candidats éligibles à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Les responsabilités du comité de mises en candidature sont notamment les suivantes :

- aider le conseil à déterminer les compétences et habiletés particulières dont le conseil a besoin dans son ensemble et celles que possède chaque administrateur en poste;
- aider le conseil à déterminer la taille optimale du conseil, en vue de faciliter la prise de décision efficace;
- déterminer et actualiser les critères concernant les qualifications personnelles des membres du conseil, comme les antécédents professionnels l'expérience, les compétences spécialisées, les appartenances et les caractéristiques personnelles; établir un protocole de recherche et de recommandation de candidatures;

- trouver des personnes aptes à devenir administrateurs et recommander leur candidature au conseil;
- évaluer si les candidats pourront consacrer assez de temps et de ressources à leurs fonctions de membre du conseil;
- recommander les candidats en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires;
- recommander des candidatures en vue de pourvoir aux postes d'administrateur qui se libèrent entre deux assemblées générales annuelles;
- étudier les candidatures de personnes non membres de la direction de la Société aux conseils des filiales de la Société ou d'entreprises dans lesquelles elle a une participation et formuler des recommandations à cet égard.

Le comité de mises en candidature s'est réuni à 3 reprises, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Il se compose actuellement des personnes suivantes :

Membres : Arthur T. Porter (président)
Bernard Attali
Robert G. Long

RÉMUNÉRATION DE CERTAINS MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant présente un sommaire de la rémunération gagnée à l'égard des exercices 2007, 2006 et 2005 par Montie Brewer, président et chef de la direction d'Air Canada, Michael Rousseau, vice-président général et chef des Affaires financières d'Air Canada depuis le 22 octobre 2007, Joshua Koshy, vice-président général et chef des Affaires financières d'Air Canada jusqu'au 31 octobre 2007, et les trois autres hauts dirigeants les mieux rémunérés d'Air Canada qui sont actuellement membres de la haute direction d'Air Canada (désignés collectivement, conjointement avec le chef de la direction et le vice-président général et chef des Affaires financières, les « membres de la haute direction visés ») pour les services qu'ils ont rendus à ce titre à Air Canada.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Nom et poste principal	Année	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme				Autre rémunération ⁽⁶⁾ (\$)
		Salaire (\$)	Primes ⁽¹⁾ (\$)	Autre rémunération annuelle ⁽²⁾ (\$)	Nombre de titres visés par des options ou des unités d'actions liées au rendement attribuées			Paiements en vertu du RILT (\$)	
					Options d'Air Canada ⁽³⁾	Unités d'actions liées au rendement d'Air Canada ⁽⁴⁾	Options d'ACE Aviation ⁽⁵⁾		
Montie Brewer Président et chef de la direction	2007	606 000	690 543	31 880	néant	11 160	néant	néant	néant
	2006	601 000	822 147	35 108	484 800	17 314	100 000	néant	néant
	2005	600 000	625 870	30 744	s.o.	s.o.	néant	néant	650
Michael Rousseau Vice-président général et chef des Affaires financières ⁽⁷⁾	2007	96 774	47 238	néant	165 000	10 000	néant	néant	néant
	2006	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
	2005	néant	néant	néant	s.o.	s.o.	néant	néant	néant
Joshua Koshy Vice-président général et chef des Affaires financières ⁽⁸⁾	2007	312 500	210 784	néant	néant	néant	néant	néant	859 900
	2006	354 167	466 090	néant	194 198	13 393	néant	néant	néant
	2005	145 833	172 065	néant	s.o.	s.o.	100 000	néant	néant
Robert (Rob) Reid Vice-président général et chef de l'exploitation	2007	400 000	205 804	néant	néant	7 366	néant	néant	néant
	2006	358 333	363 477	néant	165 714	11 428	néant	néant	néant
	2005	311 727	244 383	néant	s.o.	s.o.	néant	néant	450
Lise Fournel Première vice-présidente, Affaires électroniques et chef des Affaires informatiques	2007	337 837	140 037	néant	néant	6 222	néant	néant	néant
	2006	337 837	217 171	néant	43 436	4 826	néant	néant	néant
	2005	337 837	236 357	néant	s.o.	s.o.	néant	néant	694
Benjamin Smith Vice-président général, Affaires commerciales ⁽⁹⁾	2007	316 667	157 751	néant	110 000	6 000	néant	néant	néant
	2006	230 000	148 743	néant	34 714	3 857	néant	néant	néant
	2005	210 000	89 300	néant	s.o.	s.o.	néant	néant	282

- (1) - Les montants indiqués dans cette colonne pour 2007 reflètent :
- i) les primes versées pour l'exercice 2007 au titre du régime d'intéressement annuel, comme suit : M. Brewer 681 750 \$; M. Rousseau 45 834 \$; M. Koshy 156 250 \$; M. Reid 200 000 \$; M^{me} Fournel 135 135 \$; M. Smith 153 125 \$;
 - ii) les attributions versées pour l'exercice 2007 au titre du régime de participation aux bénéfices, comme suit : M. Brewer 8 793 \$; M. Rousseau 1 404 \$; M. Koshy 4 534 \$; M. Reid 5 804 \$; M^{me} Fournel 4 902 \$; M. Smith 4 626 \$; et
 - iii) un paiement de 50 000 \$ à M. Koshy aux termes de son contrat de travail.
- Les montants indiqués dans cette colonne pour 2005 et 2006 reflètent les primes versées au titre du régime d'intéressement annuel et du régime de participation aux bénéfices.
- (2) Les avantages indirects et autres avantages personnels des membres de la haute direction visés ne dépassent pas, pour l'exercice 2007, 10 % du total de leur salaire annuel et leurs primes ou 50 000 \$ au maximum. Toutefois, M. Brewer a reçu une autre rémunération de 31 880 \$ en 2007 pour couvrir ses frais de résidence.
- (3) - Les montants indiqués dans cette colonne pour 2007 reflètent :
- i) les options attribuées en 2007 à M. Rousseau aux termes de son contrat d'emploi; et
 - ii) les options attribuées en 2007 à M. Smith au moment de sa nomination comme vice-président général, Affaires commerciales.
- Les montants indiqués dans cette colonne pour 2006 reflètent les options attribuées à l'occasion du premier appel public à l'épargne d'Air Canada.
- (4) - Les montants indiqués dans cette colonne pour 2007 reflètent :
- i) une attribution annuelle d'unités d'actions liées au rendement d'Air Canada versée à M. Brewer, M. Reid et M^{me} Fournel;
 - ii) des unités d'actions liées au rendement attribuées à M. Rousseau aux termes de son contrat d'emploi;
 - iii) des unités d'actions liées au rendement attribuées à M. Smith au moment de sa nomination comme vice-président général, Affaires commerciales.
- Les montants figurant dans cette colonne pour 2006 reflètent les unités d'actions liées au rendement attribuées à l'occasion du premier appel public à l'épargne d'Air Canada.
- (5) Les montants indiqués dans cette colonne pour 2006 représentent une attribution spéciale de 100 000 options d'achat d'actions d'ACE Aviation à M. Brewer et, pour 2005, à M. Koshy aux termes de son contrat d'emploi.
- (6) - Les montants indiqués dans cette colonne pour M. Koshy représentent les indemnités de cessation d'emploi liées à la fin de son emploi auprès d'Air Canada.
- Le montant figurant dans cette colonne pour 2005 représente le règlement définitif d'une demande déposée au nom des hauts dirigeants désignés dans le cadre du processus de restructuration d'Air Canada dans laquelle étaient réclamés les salaires, les vacances et les congés fériés perdus et les contributions au régime d'actionnariat des employés de 2002 et de 2003 non versées par la Société. Le montant pour 2005 représente le règlement sous la forme d'actions d'ACE Aviation, qui ont été immédiatement vendues sur le marché libre à 39,80 \$ l'action.
- (7) M. Rousseau est devenu chef des Affaires financières d'Air Canada le 22 octobre 2007.
- (8) M. Koshy a quitté son emploi auprès d'Air Canada le 31 octobre 2007.
- (9) M. Smith a été nommé vice-président général, Affaires commerciales le 22 mai 2007.

Rémunération globale

La rémunération globale (salaire et primes) payée par Air Canada et ses filiales aux 22 dirigeants à temps plein de la Société au 31 décembre 2007 en contrepartie des services qu'ils ont rendus durant l'exercice terminé le 31 décembre 2007 s'établissait à 8 218 301 \$. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la valeur des avantages indirects et autres avantages personnels reçus par ces mêmes dirigeants ne dépasse pas 10 % de la rémunération en espèces susmentionnée.

Attributions d'options d'Air Canada

Le tableau ci-après indique les options d'achat d'actions d'Air Canada attribuées aux membres de la haute direction visés pendant le dernier exercice.

ATTRIBUTIONS D'OPTIONS PENDANT LE DERNIER EXERCICE⁽¹⁾

Nom	Titres faisant l'objet d'options attribuées	Pourcentage du total des options attribuées aux salariés pendant l'exercice	Prix d'exercice	Valeur marchande des titres sous-jacents aux options à la date d'attribution (\$/titre)	Échéance
Montie Brewer	néant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Michael Rousseau	165 000	34,2 %	14,90 \$	14,90 \$	10 octobre 2014
Joshua Koshy	néant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Robert (Rob) Reid	néant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Lise Fournel	néant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Benjamin Smith	110 000	22,8 %	15,85 \$	15,85 \$	10 mai 2014

(1) Pour plus de détails quant aux conditions importantes des attributions d'options, notamment leurs dates d'exercice, voir « Rapport sur la rémunération de la haute direction présenté par le comité des ressources humaines et de la rémunération ».

Attributions d'unités d'actions liées au rendement d'Air Canada

Le tableau ci-après indique les unités d'actions liées au rendement d'Air Canada (les « unités ») attribuées aux membres de la haute direction visés pendant le dernier exercice.

ATTRIBUTIONS D'UNITÉS D' ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT PENDANT LE DERNIER EXERCICE⁽¹⁾

Nom	Titres sous-jacents aux unités attribuées	Pourcentage du total des unités attribuées aux salariés pendant l'exercice	Prix d'attribution	Valeur marchande des titres sous-jacents aux unités à la date d'attribution (\$/titre)	Date de rachat ⁽²⁾
Montie Brewer	11 160	4,8 %	16,79 \$	16,79 \$	31 décembre 2010
Michael Rousseau	10 000	4,3 %	14,90 \$	14,90 \$	31 décembre 2010
Joshua Koshy	néant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Robert (Rob) Reid	7 366	3,2 %	16,79 \$	16,79 \$	31 décembre 2010
Lise Fournel	6 222	2,7 %	16,79 \$	16,79 \$	31 décembre 2010
Benjamin Smith	6 000	2,6 %	15,85 \$	15,85 \$	31 décembre 2009

(1) Pour plus de détails quant aux conditions importantes des attributions d'unités d'actions liées au rendement, voir « Rapport sur la rémunération de la haute direction présenté par le comité des ressources humaines et de la rémunération ».

(2) À la fin de la période de trois ans, toutes les unités d'actions liées au rendement acquises sont échangées contre des actions d'Air Canada (émises du capital autorisé ou achetées sur le marché secondaire, au gré de la Société) et/ou une somme équivalente en espèces (au gré de la Société) en fonction de la juste valeur marchande des actions d'Air Canada à la date de rachat. Les participants reçoivent donc, à la date

de rachat pour l'ensemble des unités d'actions liées au rendement, l'équivalent de la juste valeur marchande des actions d'Air Canada à cette date, le paiement étant versé en actions d'Air Canada et/ou en espèces, au gré de la Société.

Exercices d'options d'Air Canada

Le tableau ci-après indique le total des options exercées pour acheter des actions du capital d'Air Canada pendant le dernier exercice et leur valeur à la fin de l'exercice.

TOTAL DES OPTIONS EXERCÉES PENDANT LE DERNIER EXERCICE ET VALEUR DES OPTIONS À LA FIN DE L'EXERCICE

Nom	Nombre de titres acquis à l'exercice	Valeur globale réalisée (\$)	Nombre d'options pouvant et ne pouvant être exercées au 31 décembre 2007		Valeur des options dans le cours pouvant et ne pouvant être exercées au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾	
			Pouvant être exercées	Ne pouvant être exercées	Pouvant être exercées	Ne pouvant être exercées
Montie Brewer	néant	néant	60 600	424 200	néant	néant
Michael Rousseau	néant	néant	néant	165 000	néant	néant
Joshua Koshy	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Robert (Rob) Reid	néant	néant	20 715	144 999	néant	néant
Lise Fournel	néant	néant	5 430	38 006	néant	néant
Benjamin Smith	néant	néant	4 340	140 374	néant	néant

(1) D'après le cours de clôture des actions à droit de vote de catégorie B (12,05 \$) le 31 décembre 2007.

Régime de rémunération en actions

Catégorie de régime	Nombre de titres à émettre à l'exercice des options en cours et au rachat des unités ⁽¹⁾	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours ⁽¹⁾⁽²⁾	Nombre de titres encore disponibles aux fins d'émission future dans le cadre de régimes de rémunération en actions ⁽¹⁾
Régimes de rémunération en actions approuvés par les porteurs de titres ⁽¹⁾	2 273 275 ⁽²⁾⁽³⁾	19,24 \$	2 726 725

(1) Au 31 décembre 2007.

(2) À la fin de la période de trois ans, toutes les unités d'actions liées au rendement acquises sont échangées contre des actions d'Air Canada (émises du capital autorisé ou achetées sur le marchés secondaire, au gré de la Société) et/ou une somme équivalente en espèces (au gré de la Société) en fonction de la juste valeur marchande des actions d'Air Canada à la date de rachat. Les participants reçoivent donc, à la date de rachat pour l'ensemble des unités d'actions liées au rendement, l'équivalent de la juste valeur marchande des actions d'Air Canada à cette date, le paiement étant versé en actions d'Air Canada et/ou en espèces, au gré de la Société.

(3) Comprend 553 183 nouvelles actions qu'Air Canada peut émettre à l'échange d'unités d'actions liées au rendement acquises. Voir la note 2 ci-dessus.

Attributions d'options d'ACE Aviation

Aucune option d'achat d'actions d'ACE Aviation n'a été attribuée aux dirigeants d'Air Canada, y compris les membres de la haute direction visés, en 2007.

Exercices d'options d'ACE Aviation

Le tableau ci-après indique le total des options exercées pour acheter des actions du capital d'ACE Aviation pendant le dernier exercice et leur valeur à la fin de l'exercice.

TOTAL DES OPTIONS EXERCÉES PENDANT LE DERNIER EXERCICE ET VALEUR DES OPTIONS À LA FIN DE L'EXERCICE

Nom	Nombre de titres acquis à l'exercice	Valeur globale réalisée (\$)	Nombre d'options pouvant et ne pouvant être exercées au 31 décembre 2007		Valeur des options dans le cours pouvant et ne pouvant être exercées au 31 décembre 2007 ⁽¹⁾	
			Pouvant être exercées	Ne pouvant être exercées	Pouvant être exercées	Ne pouvant être exercées
Montie Brewer	383 638	6 860 328	169 126	néant	1 554 268	néant
Michael Rousseau	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Joshua Koshy	90 454	594 228	néant	néant	néant	néant
Robert (Rob) Reid	185 532	3 157 926	néant	néant	néant	néant
Lise Fournel	42 730	740 970	néant	néant	néant	néant
Benjamin Smith	92 766	1 609 178	néant	néant	néant	néant

(1) Fondé sur le cours de clôture des actions à droit de vote de catégorie B d'ACE Aviation (28,29 \$) le 31 décembre 2007.

Régime de retraite

Air Canada procure aux membres de la haute direction visés un régime de retraite fin de carrière enregistré à prestations déterminées et non contributif (le « régime de retraite ») et un régime supplémentaire de retraite à prestations déterminées (le « RSR ») intégrés aux régimes de pension du Canada et de rentes du Québec. Le RSR à prestations déterminées est un arrangement supplémentaire financé en partie qui prévoit un revenu de retraite supérieur à la limite du régime de retraite.

On calcule les prestations de retraite des hauts dirigeants en multipliant par deux pour cent par année de service (jusqu'à concurrence de 35 ans) le salaire annuel moyen de fin de carrière (à l'exclusion des primes, honoraires et allocations spéciales) des 36 mois de service successifs au sein de la Société les mieux rémunérés et en soustrayant le produit de 0,25 % par le maximum annuel moyen des gains ouvrant droit à pension des régimes de pension du Canada et de rentes du Québec, pour ces mêmes 36 mois servant à déterminer le salaire annuel moyen, par le nombre d'années de service accumulées après le 31 décembre 1965.

Le tableau ci-après fournit des données indicatives sur les prestations annuelles servies en vertu de ce régime au 31 décembre 2007 à des personnes de 65 ans.

TABLEAU DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Salaire moyen fin de carrière (\$)	Années de service				
	15	20	25	30	35
150 000	43 361	57 815	72 269	86 723	101 176
175 000	50 861	67 815	84 769	101 723	118 676
200 000	58 361	77 815	97 269	116 723	136 176
225 000	65 861	87 815	109 769	131 723	153 676
250 000	73 361	97 815	122 269	146 723	171 176
300 000	88 361	117 815	147 269	176 723	206 176
400 000	118 361	157 815	197 269	236 723	276 176
500 000	148 361	197 815	247 269	296 723	346 176
750 000	223 361	297 815	372 269	446 723	521 176
1 000 000	298 361	397 815	497 269	596 723	696 176
1 250 000	373 361	497 815	622 269	746 723	871 176
1 500 000	448 361	597 815	747 269	896 723	1 046 176

Note : Les chiffres ci-dessus sont arrondis au dollar près.

Si le décès survient après cinq années de service, 50 % des prestations acquises à la date du décès sont payables au conjoint survivant de la personne sous forme de rente viagère mensuelle ou d'un versement unique. Si le décès survient après la retraite, 50 % des prestations servies sont payables au conjoint survivant de la personne sous forme de rente viagère mensuelle. D'autres formes facultatives de paiement sont possibles sur une base d'équivalent actuariel.

En date du 31 décembre 2007, M. Brewer avait à son actif 10,75 années; M. Rousseau, 0,25 année; M. Koshy, 2,25 années; M. Reid, 31,17 années; M^{me} Fournel, 28,67 années et M. Smith, 5,83 années.

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION PAR LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Air Canada est bien placée pour faire face à un environnement concurrentiel et prête à créer de la valeur actionnariale. Pour réaliser sa vision, la Société doit compter sur une équipe de direction solide et compétente, ce qui justifie la nécessité d'adopter un programme de rémunération de la haute direction qui permettra d'attirer, de fidéliser et de motiver le personnel clé dont elle a besoin pour mettre en application ses plans stratégiques. De plus, en liant étroitement les intérêts des membres de la haute direction à ceux des actionnaires grâce à un stimulant financier, le programme de rémunération de la haute direction favorise une croissance qui profite aux actionnaires.

Le programme de rémunération de la haute direction est revu chaque année pour le rendre conforme au plan d'affaires de la Société, articulé autour de quatre grands axes : (i) un nouveau modèle de tarification axé sur la clientèle, (ii) un nouveau système de réservations, (iii) le réaménagement intérieur des cabines; (iv) la valorisation des employés. Les composantes du programme ont aussi été revues pour faire en sorte qu'elles demeurent concurrentielles par rapport au marché et liées à la valeur actionnariale. Le présent rapport donne une vue d'ensemble du programme de rémunération de la haute direction d'Air Canada.

Programme de rémunération de la haute direction

Le programme de rémunération de la haute direction cherche à coupler la rémunération au rendement financier annuel et à long terme d'Air Canada, de sorte à lier les intérêts des hauts dirigeants et ceux des actionnaires. Une analyse comparative annuelle des pratiques en matière de rémunération est menée par une société de consultants indépendants, qui étudie un groupe de 27 grandes sociétés canadiennes autonomes dont les chiffre d'affaires atteint au moins un milliard de dollars. Le groupe de référence, qui est validé ponctuellement par le conseil d'administration, se compose de diverses sociétés canadiennes dans les domaines du transport, des services financiers, de l'industrie manufacturière, de l'énergie et des communications. Le poste de chef de la direction d'Air Canada est comparé à des postes aux rôles et responsabilités semblables dans le groupe de référence et les éléments de rémunération du chef de la direction sont comparés au groupe de référence en utilisant des normes identiques pour chaque composante. Air Canada cherche à rémunérer son

chef de la direction et ses autres hauts dirigeants à la médiane de son groupe de référence, lorsque le rendement est conforme aux objectifs de l'entreprise.

Le programme de rémunération de la haute direction d'Air Canada comporte cinq éléments :

- (i) un salaire de base;
- (ii) un stimulant financier à court terme sous la forme d'un régime annuel de rémunération au rendement et de participation aux bénéfices;
- (iii) un stimulant financier à long terme sous la forme d'un régime d'options d'achat d'actions et d'unités d'actions liées au rendement;
- (iv) un régime de retraite, d'avantages sociaux et d'actionnariat des employés;
- (v) des avantages indirects.

On évalue ces cinq éléments ensemble afin de déterminer le niveau de rémunération appropriée pour les hauts dirigeants d'Air Canada.

Salaire de base

Le conseil d'administration d'Air Canada établit les salaires de base concurrentiels en fonction des responsabilités, de l'apport, de l'expérience et de la compétence du membre de la haute direction. Lorsqu'il examine les salaires de base, le conseil d'administration tient aussi compte de l'équité au sein du groupe des dirigeants et des salaires offerts dans le groupe de référence d'Air Canada pour des postes semblables. La politique d'Air Canada à l'égard des salaires de base est de fournir un niveau de rémunération correspondant à la médiane des salaires du groupe de référence d'Air Canada. Toutefois, les salaires de base peuvent être inférieurs ou supérieurs à la médiane selon le profil de chaque haut dirigeant.

Régimes d'intéressement à court terme

Régime d'intéressement annuel d'Air Canada

Le régime d'intéressement annuel d'Air Canada est conçu pour verser une prime en espèces aux employés de direction, administratifs et de soutien technique non syndiqués admissibles, lorsque la Société atteint le BAIILA (bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements et locations d'avions) qu'elle

s'est fixée dans son plan d'affaires tout en tenant compte du pouvoir du conseil d'ajuster le BAIIALA réel en fonction des variations dans le coût du carburant. Le régime d'intéressement commence à récompenser graduellement les participants lorsque le BAIIALA atteint 90 % de l'objectif. Il verse 100 % de la prime lorsque l'objectif est atteint et 200 % de la prime si le BAIIALA atteint 110 % de l'objectif prévu dans le plan d'affaires. Les primes cibles pour l'année du régime 2007 s'échelonnent comme suit :

Niveau	Prime cible
Chef de la direction	75 %
Vice-président général	50 %
Premier vice-président	40 %
Vice-président	35 %

Pour l'application du régime en 2007, les primes cibles seront augmentées pour refléter les niveaux concurrentiels du marché et le BAIIALA demeure le paramètre financier; il ne tient pas compte d'ACE Aviation et est fondé sur 100 % des résultats d'Air Canada. De plus, une composante de rendement personnel a été ajoutée, qui servira à bonifier la prime de rendement. La gratification maximale sera toujours de 200 % de la prime cible.

Pour l'année du régime 2007, le conseil d'administration a approuvé le versement de la totalité des primes cibles.

Pour l'année du régime 2008, le conseil d'administration a augmenté la prime cible du chef de la direction pour la faire passer de 75 % à 100 %, ce qui reflète mieux les niveaux concurrentiels du marché.

Régime de participation aux bénéfices d'Air Canada

Le régime de participation aux bénéfices, fondé sur les résultats d'Air Canada, est offert à tous les employés pour leur permettre de partager le succès d'Air Canada et de travailler ensemble pour atteindre les objectifs de l'entreprise. Aux termes de ce régime, un compte annuel est constitué d'après les bénéfices avant impôts rajustés d'Air Canada. L'argent est ensuite distribué aux participants en proportion du salaire de base de l'employé par rapport à celui de tous les employés.

En 2005, la Société a également mis sur pied un programme complémentaire conçu pour avancer des sommes au titre de la participation aux bénéfices si la

Société atteint les objectifs mensuels préétablis en matière de ponctualité et de satisfaction de la clientèle. Ce programme, appelé « Une réussite partagée », attribue à chaque employé dans le monde 75 \$ chaque mois si les deux objectifs sont atteints (pour une prime mensuelle totale de 150 \$). Si le montant des paiements effectués dans le cadre du programme « Une réussite partagée » dépasse les sommes à verser aux termes du régime de participation aux bénéfices, aucune autre distribution au titre de ce dernier régime n'est faite.

En 2007, 29 millions de dollars ont été distribués aux employés au titre du programme « Une réussite partagée », tandis que le régime de participation aux bénéfices n'aurait éventuellement versé que 23 millions de dollars. Ainsi aucune autre distribution à titre de participation aux bénéfices n'aurait normalement été versée. Cependant, conformément à l'intention du régime, une somme supplémentaire de 3 millions de dollars au total a été distribuée à certains participants qui avaient droit à ce versement supplémentaire aux termes du régime.

Régimes d'intéressement à long terme

Le régime d'intéressement à long terme d'Air Canada a pour but d'attirer, de fidéliser et de motiver les employés qui occupent des postes importants au sein d'Air Canada, et de faire concorder leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Les options et les unités d'actions liées au rendement d'une personne aux termes du régime d'intéressement à long terme ne peuvent à aucun moment dépasser 5 % du nombre total d'actions en circulation. Aux termes du régime d'intéressement à long terme, l'émission de 5 000 000 d'actions a été autorisée au titre des options d'achat et/ou des unités d'actions liées au rendement. Le régime prévoit l'attribution annuelle d'options d'achat d'action et d'unités d'actions liées au rendement à tous les cadres supérieurs et dirigeants admissibles d'Air Canada selon les objectifs suivants :

Niveau	Attribution d'options d'achat d'actions cible (% du salaire de base)	Attribution d'unités d'actions liées au rendement cible (% du salaire de base)
Chef de la direction	280 %	30 %
Vice-président général	145 %	30 %
Premier vice-président ou vice-président	90 %	30 %

Régime d'option d'achat d'actions d'Air Canada

Les options visant l'achat d'actions d'Air Canada attribuées aux termes du régime d'intéressement à long terme ont une durée maximale de 10 ans et leur prix d'exercice est fondé sur la juste valeur marchande des actions au moment de l'attribution des options. Les options sont acquises comme suit : (i) la moitié des options attribuées aux termes du régime d'intéressement à long terme sont acquises sur quatre ans et (ii) l'autre moitié, après quatre ans, si la Société atteint la marge d'exploitation prévue dans son plan d'affaires pour la période de quatre ans. La dévolution graduelle en fonction du rendement commence dès que la marge d'exploitation atteint 85 % de l'objectif prévu dans le plan d'affaires.

Unités d'actions liées au rendement d'Air Canada

Les unités d'actions liées au rendement, attribuées aux termes du régime d'intéressement à long terme, sont des actions théoriques échangeables, à raison de une contre une, en actions d'Air Canada ou pour une somme équivalente en espèces. Ainsi les unités d'actions liées au rendement se comporteront comme des actions d'Air Canada et auront la même valeur. Les unités d'actions liées au rendement ont une durée maximale de trois ans. Leur prix d'octroi est établi en fonction de la juste valeur marchande des actions d'Air Canada au moment de leur attribution. Et elles sont acquises après trois ans si la Société atteint le bénéfice par action cible pour la période de trois ans prévu dans son plan d'affaires. La dévolution graduelle en fonction du rendement commence dès que le bénéfice par actions atteint 85 % de l'objectif prévu dans le plan d'affaires. À la fin de la période de trois ans, toutes les unités d'actions liées au rendement acquises sont échangées contre des actions d'Air Canada (émises du capital autorisé ou achetées sur le marché secondaire, au gré de la Société) et/ou une somme équivalente en espèces (au gré de la Société) en fonction de la juste valeur marchande des actions d'Air Canada à la date de rachat. Les participants reçoivent donc, à la date de rachat pour l'ensemble des unités d'actions liées au rendement, l'équivalent de la juste valeur marchande des actions d'Air Canada à cette date, le paiement étant versé en actions d'Air Canada et/ou en espèces, au gré de la Société.

Attribution annuelle de 2007

Comme mesure d'encouragement significative et pour fidéliser l'équipe de la haute direction, à l'occasion du premier appel public à l'épargne d'Air Canada, qui a eu lieu en novembre 2006, tous les cadres supérieurs et dirigeants d'Air Canada ont

reçu un octroi spécial. Au titre de l'attribution spéciale à l'occasion du premier appel public à l'épargne, les dirigeants et cadres supérieurs de la Société ont reçu : (i) une attribution d'options d'achat d'actions sur trois ans, la prochaine devant tomber au plus tôt en novembre 2009, et (ii) une attribution annuelle d'unités d'actions liées au rendement, la prochaine devant tomber au plus tôt en novembre 2007.

Par conséquent, en novembre 2007, une attribution annuelle d'unités d'actions liées au rendement a été versée aux cadres supérieurs et dirigeants admissibles d'Air Canada qui étaient visés par l'attribution spéciale à l'occasion du premier appel public à l'épargne; en outre, une attribution annuelle d'options d'achat d'actions et d'unités d'actions liées au rendement a été versée aux nouveaux hauts dirigeants.

Les options octroyées en 2006 et en 2007 peuvent être exercées dans un délai maximum de sept ans plutôt que dans le délai de 10 ans prévu par le régime, à compter de la date d'attribution à un prix d'exercice correspondant à 100 % du cours des actions sous-jacentes au moment de l'attribution.

Régime de retraite, d'avantages sociaux et d'actionnariat des employés

Retraite et avantages sociaux d'Air Canada

Les prestations de maladie et autres prestations d'assurance collectives et le régime de retraite de la haute direction d'Air Canada coïncident avec la médiane du groupe de référence de la Société. Voir « Rémunération de certains membres de la haute direction – Régime de retraite » de la présente circulaire.

Régime d'actionnariat des employés d'Air Canada

Air Canada a établi un régime d'achat d'actions permanent (le « régime d'actionnariat des employés ») à l'occasion du premier appel public à l'épargne d'Air Canada. Le but du régime d'actionnariat des employés est de permettre aux employés admissibles d'Air Canada d'investir jusqu'à 6 % de leur salaire pour acheter des actions d'Air Canada. Air Canada contribue pour sa part au régime à hauteur de 33,3 % des placements faits par les employés. L'argent versé par les participants et par Air Canada sert à l'achat d'actions d'Air Canada sur le marché secondaire pour le compte des participants.

Avantages indirects

Les avantages indirects coïncident avec la médiane du groupe de référence d'Air Canada. Ces avantages comprennent les véhicules loués, un programme médical complémentaire et les services de conseils financiers.

Cessation d'emploi, changement de responsabilités et contrats de travail des membres de la haute direction

Air Canada a conclu un contrat de travail avec Montie Brewer. Le contrat prévoit que s'il perd involontairement son emploi pour une raison autre qu'un motif sérieux, une incapacité ou le départ à la retraite, il recevra une prime de séparation égale à deux ans de son salaire annuel et des droits à pension de cinq ans lui seront accordés après cinq ans de

service. M. Brewer a aussi le droit de prendre une retraite anticipée s'il est congédié. Au début de 2008, le conseil d'administration a révisé le contrat de travail de M. Brewer pour s'assurer ses services. Le conseil d'administration a bonifié le contrat en accordant une année supplémentaire de crédits au titre du régime de retraite par année complète travaillée après la date anniversaire de son embauche en 2007, jusqu'à concurrence de cinq années supplémentaires de crédits, et lui accorde cinq autres années de crédit lorsque M. Brewer sera au service d'Air Canada depuis dix ans et qu'il aura 55 ans.

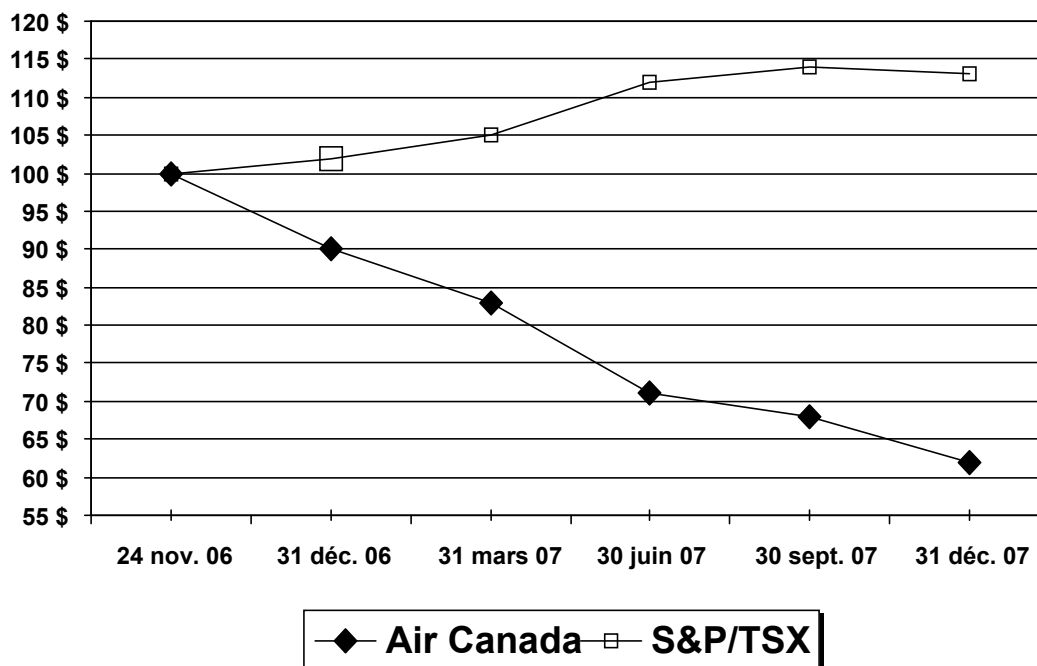
Présenté par le comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil.

Membres Vagn Sørensen (président)
Pierre Marc Johnson
Arthur T. Porter

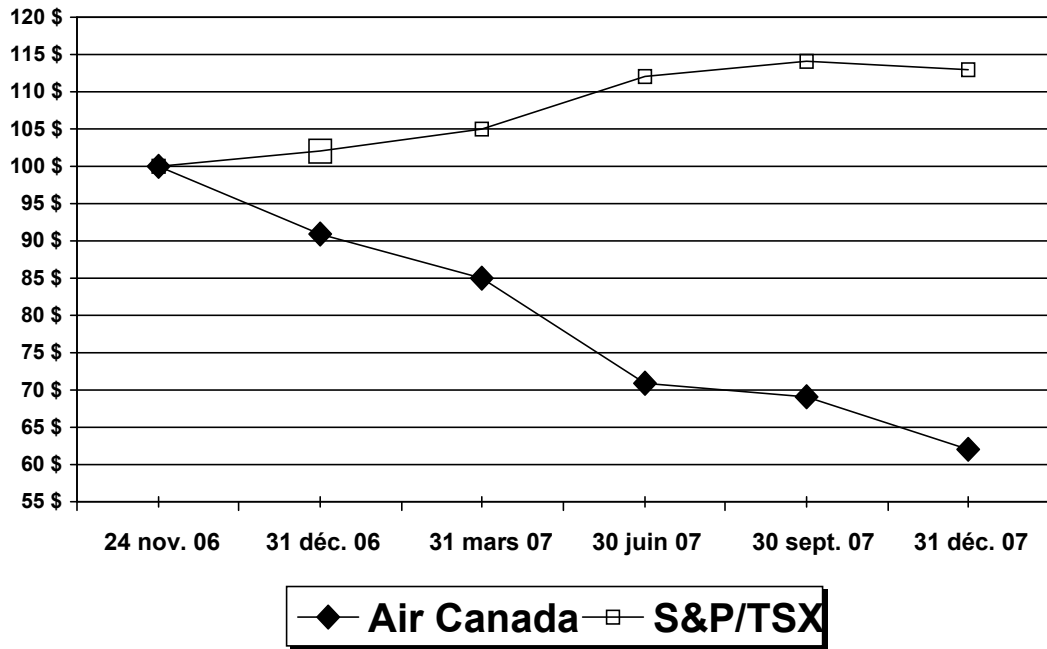
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU RENDEMENT

Les graphiques ci-après comparent le rendement total cumulatif d'un placement de 100 \$ dans les actions à droit de vote variable de catégorie A et dans les actions à droit de vote de catégorie B de la Société effectué le 24 novembre 2006 avec un rendement cumulatif selon l'indice composé S&P/TSX pour la période allant du 24 novembre 2006 au 31 décembre 2007. La négociation des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B à la TSX a commencé le 24 novembre 2006.

**Actions de catégorie A d'Air Canada
comparées à l'indice composé S&P/TSX
du 24 novembre 2006 au 31 décembre 2007**



**Actions de catégorie B d'Air Canada
comparées à l'indice composé S&P/TSX
du 24 novembre 2006 au 31 décembre 2007**



AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants

Air Canada a souscrit une assurance de la responsabilité civile pour ses administrateurs et dirigeants, et ceux de ses filiales. La protection maximale prévue par cette assurance est de 200 000 000 \$ US par sinistre et de 200 000 000 \$ US au total annuellement. Le contrat d'assurance actuel est en vigueur du 1^{er} octobre 2007 au 1^{er} octobre 2008 et protège les administrateurs et les dirigeants contre les accusations d'« actes fautifs » dans l'exercice de leurs fonctions. La prime pour cette période s'élève à 1 787 295 \$ US.

Prêts aux administrateurs et aux dirigeants

Au 3 avril 2008, aucun des administrateurs ou hauts dirigeants d'Air Canada, ni aucun associé ou membre du même groupe qu'eux ne s'était vu consentir de prêts par Air Canada. En outre, Air Canada n'a conclu aucune garantie, convention de soutien, lettre de crédit ni aucun arrangement ou engagement semblable à l'égard d'un prêt consenti à une de ces personnes, ni à toute autre personne ou entité.

Personnes informées intéressées dans des opérations importantes

Sous réserve de ce qui suit ou est mentionné ailleurs dans la présente circulaire, aucun administrateur, aucun haut dirigeant ni aucun autre initié, selon le cas, de la Société, ni aucune personne ayant un lien avec l'une des personnes qui précèdent ou qui est membre du groupe des personnes qui précèdent n'a eu un intérêt important, direct ou indirect, dans des opérations depuis le début du dernier exercice de la Société ou dans une opération envisagée qui a eu ou qui aura une incidence importante sur la Société ou une de ses filiales.

La Société est actuellement partie aux contrats suivants avec ACE Aviation (qui, le 3 avril 2008, détenait une participation de 75 % dans Air Canada), Jazz Air S.E.C. (« **Jazz** ») (à l'égard de laquelle ACE Aviation détenait une participation de 20,1 % dans le Fonds de revenu Jazz Air, entité mère de Jazz, au 31 décembre 2007 et détient une participation inférieure à 10 % au 3 avril 2008), Société en commandite Aéroplan (« **Aéroplan** ») (à l'égard de laquelle ACE Aviation détient une participation de 20,1 % dans le Fonds de revenu

Aéroplan au 3 avril 2008; le 2 avril 2008, ACE Aviation a annoncé qu'elle vendrait une autre tranche de sa participation dans le Fonds de revenu Aéroplan, ce qui la portera à 9,9 %) ou ACTS Aero Technical Support & Services Inc. (« **ACTS Aero** ») (dans laquelle ACE Aviation détient une participation de 23 % au 3 avril 2008) :

- Le contrat de droit d'inscription conclu le 24 novembre 2006 par Air Canada, ACE Aviation et une filiale en propriété exclusive d'ACE Aviation;
- Le contrat d'achat de capacité modifié et mis à jour, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2006, conclu par Air Canada et Jazz;
- Le contrat de participation et de services commerciaux conclu le 9 juin 2004 par Air Canada et Aéroplan, en sa version modifiée, notamment par les contrats datés du 13 mai 2005 et du 13 octobre 2006;
- Le contrat de services généraux conclu le 13 mai 2005 par Air Canada et Aéroplan, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2005;
- Les conventions de services de maintenance prenant effet le 1^{er} octobre 2006 concernant les services de maintenance d'aéronefs et les services connexes, conclues par Air Canada et ACTS Aero;
- Le contrat de services généraux conclu le 24 septembre 2004 par Air Canada et ACTS Aero visant certains employés syndiqués au service d'Air Canada.

Pour en savoir plus sur ces contrats et autres ententes, voir « Opérations entre apparentés » dans le rapport de gestion d'Air Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 et les rubriques « Relations et opérations avec une personne reliée – Air Canada – Jazz, Aéroplan et ACTS » et « Relations entre Air Canada et ACE » dans la notice annuelle d'Air Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, ces rubriques étant intégrées par renvoi à la présente circulaire. Elles sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com (et la société en fournira un exemplaire, sans frais, sur demande d'un actionnaire de la société).

Interruption du service postal

S'il survient une interruption du service postal avant l'assemblée, il est recommandé à l'actionnaire de déposer son formulaire de procuration rempli et signé dans l'enveloppe ci-jointe à l'un des bureaux suivants de CIBC Mellon.

Alberta

600 The Dome Tower
6th Floor
333 – 7th Avenue S.W.
Calgary, Alberta

Ontario

320 Bay Street
Banking Hall
Toronto, Ontario

Colombie-Britannique

1066 West Hastings St.
The Oceanic Plaza
Suite 1600
Vancouver, B.-C.

Québec

2001, rue University
Bureau 1600
Montréal (Québec)

Nouvelle-Écosse

1660 Hollis Street
Suite 406
Halifax, Nova Scotia

Propositions des actionnaires pour notre assemblée annuelle de 2009

Nous incluons les propositions des actionnaires qui respectent les lois applicables dans notre prochaine circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour notre assemblée annuelle des actionnaires de 2009. Veuillez nous faire parvenir votre proposition avant le 16 janvier 2009.

COMMENT OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Documents que vous pouvez vous procurer

Il vous est possible de demander sans frais une copie des documents suivants :

- le rapport annuel d'Air Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 qui comprend nos états financiers consolidés ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent;
- notre rapport de gestion afférent à ces états financiers annuels consolidés;
- les états financiers intermédiaires qui ont été déposés après les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007;
- notre rapport de gestion afférent à ces états financiers intermédiaires;
- notre notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 déposée le 28 mars 2008.

Veillez adresser vos demandes par écrit aux Relations avec les investisseurs d'Air Canada, Immeuble d'Air Canada, C.P. 14000, Succursale Aéroport, Dorval (Québec) H4Y 1H4.

Ces documents se trouveront également sur notre site Web à l'adresse www.aircanada.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Tous nos communiqués de presse sont accessibles sur notre site Web.

Réception de renseignements par voie électronique

Vous pouvez choisir de recevoir par voie électronique l'ensemble de nos documents d'entreprise comme, par exemple, la présente circulaire ainsi que notre rapport annuel. Nous vous aviserons par courrier électronique du moment où ils seront disponibles sur notre site Web. Si vous ne vous abonnez pas à ce service, vous continuerez de recevoir ces documents par la poste.

Comment vous abonner – actionnaires inscrits

Vous êtes un actionnaire inscrit si votre nom figure sur votre certificat d'actions.

Si vous avez des doutes quant à savoir si vous êtes un actionnaire inscrit, veuillez communiquer avec CIBC Mellon au 1 800 387-0825.

Pour vous abonner, rendez-vous à l'adresse www.cibcmellon.com/electronicdelivery et suivez les directives.

Comment vous abonner – actionnaires non inscrits

Vous êtes un actionnaire non inscrit si la banque, la société de fiducie, le courtier en valeurs mobilières ou l'autre institution financière avec laquelle vous faites affaire (votre prête-nom) détient vos actions pour vous.

Si vous avez des doutes quant à savoir si vous êtes un actionnaire non inscrit, veuillez communiquer avec CIBC Mellon au 1 800 387-0825.

Pour vous abonner, rendez-vous à l'adresse www.investordelivery.com et suivez les directives.

Comment vous abonner – employés détenant des actions aux termes du régime d'actionnariat des employés d'Air Canada

Si vous avez des doutes quant à savoir si vous détenez vos actions par l'intermédiaire de Computershare, veuillez communiquer avec celle-ci au 1 877 982-8766.

Pour vous abonner, rendez-vous à l'adresse www.computershare.com/employee/ca/fr et suivez les directives.

ANNEXE A
REGISTRE DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS
Registre des présences par administrateur pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007

Administrateur	Présences aux réunions	
	Conseil	Comité
Bernard Attali	5 sur 8	6 sur 6
Montie Brewer ⁽³⁾	8 sur 8	s.o.
Brian Dunne	8 sur 8	s.o.
Pierre Marc Johnson	6 sur 8	7 sur 9
Robert G. Long ⁽¹⁾	s.o.	s.o.
Richard H. McCoy ⁽²⁾	8 sur 8	8 sur 8
John T. McLennan ⁽²⁾	7 sur 8	8 sur 8
Robert A. Milton ⁽²⁾⁽³⁾	8 sur 8	s.o.
Arthur T. Porter	8 sur 8	14 sur 14
David I. Richardson	7 sur 8	7 sur 8
Vagn Sørensen	7 sur 8	9 sur 9
Marvin Yontef	8 sur 8	4 sur 4

(1) Nommé administrateur le 1^{er} janvier 2008. Il a assisté, à titre d'observateur, à une réunion du conseil d'administration tenue le 14 décembre 2007.

(2) A démissionné de son poste le 1^{er} janvier 2008.

(3) En tant que membres d'office de chacun des comités du conseil, le président du conseil et le président et chef de la direction assistent également aux réunions des comités.

Nombre de réunions du conseil et des comités

Conseil	8
Comité de vérification, des finances et du risque	5
Comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise	3
Comité des ressources humaines et de la rémunération	6
Comité de mises en candidature	3
Comités spéciaux	1

ANNEXE B

CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AIR CANADA

CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. RAISON D'ÊTRE

La présente charte décrit le rôle du conseil d'administration (le « conseil ») d'Air Canada (la « Société »). Cette charte est assujettie aux dispositions des statuts et règlements administratifs de la Société ainsi qu'à la législation applicable. Elle ne vise ni à limiter ni à élargir ou modifier le cadre des attributions dévolues au conseil par ces statuts, règlements et lois. Les administrateurs sont élus chaque année par les actionnaires de la Société. Ils forment le conseil, collectivement avec les administrateurs qui viennent combler des postes vacants ou s'ajouter aux administrateurs déjà en fonction.

II. RÔLE

Le conseil gère les affaires de la Société et supervise ses activités; il répond aux actionnaires du rendement de la Société.

Le conseil établit les politiques et lignes de conduite générales de la Société, surveille et évalue son orientation stratégique, et garde plein pouvoir pour toute question non déléguée spécifiquement à l'un de ses comités ou à la direction. En conséquence, outre les attributions revenant normalement aux administrateurs d'une société canadienne au titre de la législation applicable, le conseil a pour mandat de surveiller la conduite des affaires et des activités de la Société dans le but d'évaluer, de façon continue, si la Société gère ses ressources conformément à des principes éthiques et dans l'intérêt des parties prenantes et de manière à augmenter la valeur pour les actionnaires. Dans l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs doivent agir avec intégrité et de bonne foi, au mieux des intérêts de la Société. Les administrateurs doivent agir avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve, en pareilles circonstances, une personne prudente.

III. COMPOSITION

Sélection

Le conseil est formé du nombre d'administrateurs fixé par le conseil, sur recommandation de son Comité de mises en candidature.

Le Comité de mises en candidature détermine s'il faut modifier la taille du conseil ou recruter de nouveaux candidats à des postes d'administrateurs. Il établit les compétences particulières requises des candidats, examine les candidatures et recommande au conseil celles qu'il retient. Le conseil approuve le choix définitif des candidats aux postes d'administrateurs dont l'élection est proposée aux actionnaires.

Les membres du conseil dans leur ensemble doivent avoir les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaires en affaires, assorties d'une bonne compréhension du secteur et des régions dans lesquels la Société exerce ses activités. Les administrateurs choisis doivent être en mesure de consacrer le temps voulu aux affaires du conseil.

Président du conseil

Le conseil se donne un président.

Indépendance

Le conseil doit être composé en majorité d'administrateurs qui n'ont pas de relation importante avec la Société et qui, de l'avis raisonnable du conseil, sont aussi non reliés et indépendants au sens de la législation, de la réglementation et des règles boursières auxquelles est assujettie la Société.

Caractéristiques et attributions des administrateurs

Il est attendu des administrateurs qu'ils possèdent les qualités suivantes :

- a) montrer un sens éthique et un sens de l'intégrité des plus élevés dans leurs rapports tant personnels que professionnels;
- b) agir avec honnêteté et bonne foi au mieux des intérêts de la Société;
- c) consacrer suffisamment de temps aux affaires de la Société et agir avec soin, diligence et compétence dans l'exercice de leurs fonctions tant au sein du conseil qu'au sein de ses comités;
- d) exercer leur jugement en toute indépendance sur tout un éventail de questions;
- e) comprendre et remettre en question au besoin les principaux plans d'affaires et les orientations stratégiques de la Société;
- f) soulever des questions et traiter des enjeux qui suscitent des débats fructueux au conseil et dans chacun des comités;
- g) participer à toutes les réunions du conseil et des comités dans toute la mesure du possible;
- h) examiner à l'avance les documents transmis par la direction en prévision d'une réunion du conseil ou d'un comité.

Âge de la retraite des administrateurs

Le conseil s'est donné pour ligne de conduite de ne pas mettre en candidature au conseil ni y faire élire une personne qui a franchi le cap des 75 ans. Une dérogation est cependant admise lorsqu'il y va de l'intérêt de la Société de demander à un administrateur de poursuivre son mandat au delà de l'âge normal de la retraite, à condition que cette reconduction se fasse un an à la fois.

IV. RÉMUNÉRATION

Le conseil a établi que les administrateurs doivent être rémunérés selon un montant et des modes satisfaisants et habituels pour des sociétés comparables, compte tenu du temps de travail attendu d'eux, de leur niveau de responsabilité et des tendances qui ont cours en matière de rémunération des administrateurs.

V. RESPONSABILITÉS

Sans que ne soient limitées ses obligations en matière de gouvernance, le conseil a les responsabilités suivantes :

- a) discuter et élaborer la démarche de la Société en matière de gouvernance d'entreprise, de concert avec le Comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise;
- b) examiner et approuver tous les ans les plans stratégiques et plans d'entreprise de la direction, notamment en approfondissant sa connaissance du secteur, en comprenant et remettant en question les hypothèses sous-jacentes aux plans et en se formant un jugement en toute indépendance sur les probabilités de réalisation des plans;

- c) confronter les résultats de la Société avec les plans d'entreprise stratégiques et, notamment, contrôler régulièrement les résultats d'exploitation pour s'assurer que les affaires sont bien gérées;
- d) nommer le chef de la direction de la Société, avoir la certitude qu'un plan est en place pour sa relève et rédiger sa description de poste de concert avec le Comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise;
- e) revoir la rémunération du chef de la direction, avec le concours du Comité des ressources humaines et de la rémunération;
- f) déterminer les principaux risques auxquels sont exposées les entreprises de la Société et avoir la certitude que des systèmes appropriés de gestion de ces risques sont en place;
- g) avoir la certitude que des structures et méthodes sont en place assurant l'indépendance du conseil et de ses comités par rapport à la direction;
- h) avoir la certitude du bon fonctionnement de ses comités;
- i) fournir conseils et avis à la direction;
- j) examiner et approuver les principales politiques et lignes de conduite élaborées par la direction;
- k) examiner et approuver la politique de communication de l'information de la Société et, s'il y a lieu, veiller à ce qu'elle soit suivie par les administrateurs, dirigeants, cadres et employés;
- l) superviser les contrôles et procédures de communication de l'information;
- m) surveiller, par l'entremise du Comité de vérification, des finances et du risque, les contrôles internes et systèmes d'information de la Société;
- n) avoir la certitude que les membres de la direction possèdent les capacités requises pour s'acquitter de leurs rôles, qu'ils sont formés et suivis de façon adéquate, et qu'on planifie en permanence la relève aux postes de direction;
- o) avoir la certitude que le chef et les autres membres de la direction ont l'intégrité nécessaire pour s'acquitter de leurs rôles et les capacités voulues pour favoriser, au sein de la Société, une culture marquée au coin de l'intégrité et du sens des responsabilités;
- p) réaliser, par l'entremise du Comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, une évaluation annuelle du conseil et de ses comités ainsi que des administrateurs à titre individuel;
- q) examiner, par l'entremise du Comité des ressources humaines et de la rémunération, les plans de relève à la direction;
- r) sélectionner, sur la recommandation du Comité de mises en candidature, les candidats éligibles à la fonction d'administrateur;
- s) désigner le président du conseil;
- t) examiner, de concert avec le Comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, la capacité du conseil dans son ensemble, des comités du conseil et des administrateurs à titre individuel de s'acquitter efficacement de leurs rôles;
- u) surveiller le fonctionnement général des régimes de retraite, leur état de capitalisation et leur conformité à la mission et à la politique de capitalisation.

VI. RÉUNIONS DU CONSEIL

Le conseil siège au moins une fois par trimestre ou aussi souvent que nécessaire. Chaque administrateur a le devoir d'assister aux réunions du conseil et d'y prendre une part active. Le président établit l'ordre du jour et le transmet aux membres du conseil avec les procès-verbaux des réunions précédentes.

Les documents d'information et autres jugés essentiels à la compréhension des points inscrits à l'ordre du jour et des questions connexes doivent être communiqués d'avance aux administrateurs, en prévision de chaque réunion. La direction rend compte des affaires, activités et finances de la Société à la demande du conseil.

À chaque réunion, les administrateurs non dirigeants évaluent l'opportunité de tenir une partie de la réunion à huis clos, sous la présidence du président du conseil. Tout administrateur peut convoquer une réunion supplémentaire du conseil après avoir avisé les autres membres du conseil. Le président du conseil transmet au chef de la direction les questions, observations et suggestions des administrateurs.

VII. DÉCISIONS NÉCESSITANT L'APPROBATION PRÉALABLE DU CONSEIL

Outre les questions particulières nécessitant l'approbation préalable du conseil au titre des règlements administratifs de la Société ou de la législation applicable, le conseil doit approuver :

- a) les états financiers intermédiaires et annuels, étant entendu que le conseil peut déléguer au Comité de vérification, des finances et du risque la responsabilité d'examiner cette information et de faire ses recommandations au conseil;
- b) les plans stratégiques, plans d'entreprise et budget d'immobilisations;
- c) la réunion de capitaux par voie d'emprunt ou de placement de titres et toute autre opération financière majeure;
- d) le recrutement et la rémunération du chef de la direction et des autres dirigeants, et leur relève;
- e) les restructurations et réorganisations d'entreprise de grande envergure, dont les restructurations par scission;
- f) les acquisitions et dessaisissements majeurs;
- g) les politiques et lignes de conduite fondamentales.
- h) en matière de régimes de retraite, la réorganisation des régimes, la structure de gouvernance, la mission de capitalisation, la politique de capitalisation, le niveau des cotisations annuelles, la nomination d'un vérificateur externe et les dépositaires des caisses de retraite.

VIII. COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil compte quatre comités : le Comité de vérification, des finances et du risque, le Comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, le Comité de mises en candidature et le Comité des ressources humaines et de la rémunération. Les rôle et mandat de chaque comité sont énoncés dans leur charte respective.

Les membres du Comité de vérification, des finances et du risque, du Comité des ressources humaines et de la rémunération, et du Comité de mises en candidature doivent être indépendants, comme ils y sont tenus par les chartes de leurs comités respectifs et par la législation, la réglementation et les règles boursières auxquelles est assujettie la Société.

IX. COMMUNICATION AVEC LE CONSEIL

Les actionnaires et autres parties prenantes peuvent communiquer avec le conseil ou avec des administrateurs à titre individuel en passant par le service des Relations avec les actionnaires.

X. CONSEILLERS

Le conseil a établi qu'un administrateur qui souhaite retenir les services d'un conseiller non dirigeant pour l'assister dans l'exercice de son rôle d'administrateur de la Société aux frais de cette dernière doit obtenir l'autorisation du président du conseil.

XI. AUTRES QUESTIONS

Le conseil attend de ses administrateurs ainsi que des dirigeants et employés de la Société qu'ils montrent en tout temps un grand sens éthique dans l'exercice de leurs fonctions, et qu'ils adhèrent aux principes et lignes de conduite du *Code d'éthique* de la Société. Le conseil, avec l'assistance du Comité de gouvernance et des affaires de l'entreprise, a la responsabilité de veiller au respect du *Code d'éthique*.

Les administrateurs sont tenus de déclarer leurs conflits d'intérêts réels ou éventuels, et de ne pas voter sur des questions où leurs intérêts personnels sont incompatibles avec ceux de la Société. En outre, les administrateurs doivent se retirer de tout débat ou de toute décision où ils sont interdits de vote en raison d'un conflit d'intérêts ou d'une question susceptible de se répercuter sur leurs intérêts personnels, professionnels ou commerciaux.

Le 28 mars 2008

